RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Votre gouvernement

Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Ce document peut être consulté dans le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail à l'adresse suivante : www.cpmt.gouv.qc.ca.

Rédaction

Direction du développement de la main-d'œuvre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISBN : 978-2-550-87774-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-87775-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

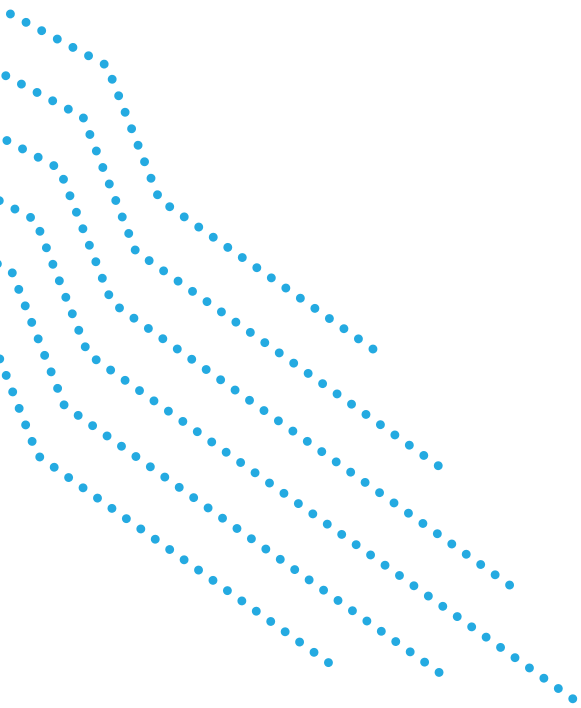

MESSAGE
DU MINISTRE

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est avec plaisir que je vous présente le **Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2019-2020** et les états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020. Ce rapport est publié conformément aux articles 41 et 42 de la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie,

Jean Boulet

Jean Boulet
Québec, septembre 2020

MESSAGE DE LA **PRÉSIDENTE** DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

MONSIEUR JEAN BOULET

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie
425, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 4Z1

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai le plaisir de vous présenter le **Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2019-2020**. Le Fonds représente un levier qui vise tant à stimuler les investissements des entreprises dans la formation continue qu'à mutualiser des sommes pour appuyer les entreprises dans le développement des compétences nécessaires pour un avenir prospère et inclusif.

L'année qui se termine a permis des investissements de 66,2 millions de dollars dans la réalisation de plus de 1 100 projets répondant à des besoins en matière de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future du Québec.

S'inspirant de la vision concertée des partenaires du marché du travail et prenant en compte les pistes de réflexion définies dans le Rapport quinquennal 2013-2018 sur la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a apporté des modifications significatives à la programmation liée au Fonds en cours d'année. Je me permettrais de souligner, notamment, que les objectifs suivants étaient visés :

- établir l'offre de services liée au Fonds en misant sur une approche collective afin de maximiser l'effet des investissements dans le développement des compétences eu égard aux enjeux actuels du marché du travail;
- augmenter les ressources allouées en ce qui concerne le **Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**;
- créer un volet consacré au développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises;

- appuyer le projet **42 Québec**, un projet novateur basé sur une pédagogie correspondant à un « apprentissage par projet », qui prévoit la formation de trois cohortes de 600 étudiants qui deviendront des programmeurs et spécialistes du numérique. Le projet, qui s'échelonne sur une période de cinq ans, a fait l'objet d'un investissement de 5 millions de dollars.

Pour la prochaine année, la (CPMT) entend :

- poursuivre sa démarche d'actualisation des programmes liés au Fonds afin qu'ils correspondent aux défis du 21e siècle en matière de nouvelles compétences à acquérir;

- participer aux efforts liés à la relance de l'économie du Québec eu égard aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

Enfin, je tiens à remercier les membres de l'Assemblée délibérante de la CPMT, acteurs d'une concertation vivante qui veillent à ce que les programmes du Fonds correspondent aux besoins actuels du marché du travail. Je remercie également M. Roger Tremblay, sous-ministre associé d'Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT, l'équipe du Secrétariat de la CPMT et les équipes du Secteur Emploi-Québec qui travaillent, avec dévouement, au développement et à la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la Commission des partenaires du marché du travail,

Audrey Murray
Montréal, septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 5

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL 6

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020 13

INTRODUCTION 14

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS 17

1 Détermination de la masse salariale 17
2 Dépenses de formation admissibles 17
2.1 Investissements en formation en 2018 18
2.2 Activités de formation déclarées pour 2018 19
3 Certificat de qualité des initiatives de formation 20
4 Mutuelles de formation 20
5 Certificat d'activité de formation admissible 21
6 Agrément et déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs 22
7 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 23

AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS 24

1 Évolution de l'excédent cumulé du Fonds 24
2 Affectation des ressources du Fonds en 2019-2020 et sommes accordées au 31 mars 2020 26
3 Programmes, mesures et Initiatives de la CPMT 29
3.1 Résultats des programmes et mesures 31
3.1.1 Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi 32
3.1.2 Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi 32
3.1.3 Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation 33
3.1.4 Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre 33
3.1.5 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi 34
3.1.6 Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires 34
3.1.7 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 35
3.1.8 Programme partenarial pour la formation et l'innovation 35
3.1.9 Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT 36
3.1.10 Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT 37

3.1.11 Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international 38
3.1.12 Mesure 42 Québec 38
3.1.13 Initiatives de la CPMT 38
3.2 Projets stratégiques de la CPMT 39
3.2.1 Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT 39
3.2.2 Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région 39
3.2.3 Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 40
3.2.4 Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 40
3.3 Nombre d'entreprises et d'individus visés en 2019-2020 pour certains programmes de subvention 41

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS 44

1 Revenus et charges 44
2 Effectifs 45
3 Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences 45

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 47

Rapport de la direction 50
Rapport de l'auditeur indépendant 51
État des résultats et de l'excédent cumulé 54
État de la situation financière 55
État de la variation des actifs financiers nets 56
État des flux de trésorerie 57
Notes complémentaires 58

ANNEXES 71

Tableau des services tarifés 71
Tableaux des résultats des programmes de subvention du Fonds 73
Liste des bénéficiaires de subventions et sommes accordées par le Fonds en 2019-2020, par programme 84
Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi 84
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi 87
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation 88
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre 89
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi 92
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires 93
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 121

Programme partenarial pour la formation et l'innovation 122

Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT 124

Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT 2019-2020 127

Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT distribuées en 2017-2018 et dont le premier versement a été effectué au cours de l'exercice financier 2019-2020 132

Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international 133

Mesure Québec 42 133

Initiatives de la CPMT 134

Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT 135

Projets stratégiques de développement de la main d'œuvre et de l'emploi en région 135

Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 136

HYPERLIENS 139

TABLEAUX

Tableau 1 Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles)

Tableau 2 Projets des mutuelles de formation financés dans le cadre d'un des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Tableau 3 Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2020

Tableau 4 Affectation des ressources régulières du Fonds en 2019-2020

Tableau 5 Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2019-2020

Tableau 6 Principales modifications apportées à la programmation du Fonds au cours de l'exercice 2019-2020 (le 1er juillet 2019)

Tableau 7 Projets acceptés et subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 pour l'ensemble des programmes de subvention, des Initiatives de la CPMT et des autres mesures, sauf les bourses de promotion

Tableau 8 Éléments liés aux Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT

Tableau 9 Nombre d'entreprises et d'individus visés en 2019-2020 pour certains programmes de subvention

Tableau 10 Répartition des projets acceptés en 2018-2019 et en 2019-2020 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les bourses de promotion

Tableau 11 Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les bourses de promotion

GRAPHIQUES

Graphique 1 Données financières du Fonds

Graphique 2 Évolution des revenus, des charges et de l'excédent cumulé du Fonds de 2013-2014 à 2018-2019

FAITS SAILLANTS
DE L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020

1,1 MILLIARD DE DOLLARS INVESTIS EN FORMATION PAR LES EMPLOYEURS ASSUJETTIS

Loi sur les compétences et Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

9 772[1]
Employeurs assujettis

3 184
Formateurs, organismes formateurs et services internes de formation agréés

89,9 %
Proportion des employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 % de leur masse salariale en formation

66,2 MILLIONS DE DOLLARS[2]
Montant total des subventions accordées

240
Employeurs détenteurs d'un certificat de qualité des initiatives de formation

24 MILLIONS DE DOLLARS
Somme cotisée au Fonds par les employeurs assujettis

8 668
Nombre d'entreprises visées[3] par les projets de subvention du Fonds

22 051
Nombre d'individus visés[3] par les projets de subvention du Fonds

GRAPHIQUE 1

DONNÉES FINANCIÈRES DU FONDS[4]

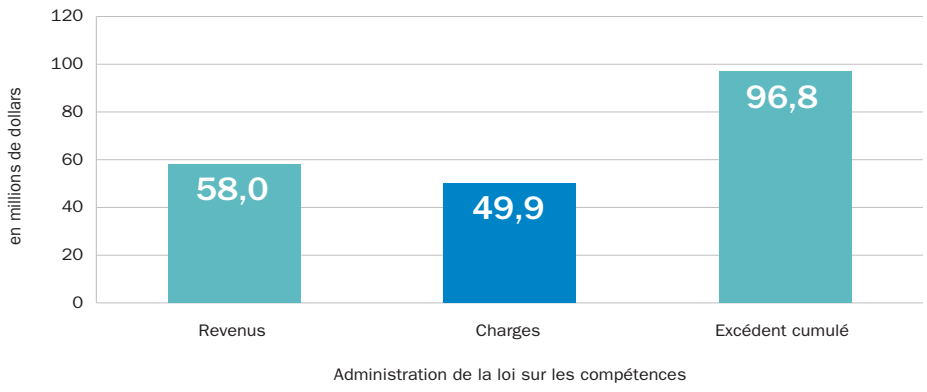

1. Les données proviennent de l'année civile 2018.
2. Ce montant exclut les bourses de promotion et les ententes de services professionnels conclues entre la Commission des partenaires du marché du travail et les organismes nationaux qui en sont membres.
3. Pour certains projets financés dans le cadre des programmes et des mesures du Fonds, il est impossible de déterminer le nombre d'entreprises et d'individus visés étant donné la nature de ces projets.
4. L'excédent cumulé est le solde des disponibilités budgétaires du Fonds excluant les obligations contractuelles au 31 mars.

INTRODUCTION

La **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** (loi sur les compétences) a pour objet d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi.

Elle vise ainsi à favoriser l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre actuelle et future.

Une de ses principales mesures est que les employeurs ayant une masse salariale supérieure à 2 millions de dollars doivent investir l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel ou verser la différence entre ce montant et celui qu'ils ont investi en formation au **Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** (Fonds), institué en vertu de la loi sur les compétences. C'est la **Commission des partenaires du marché du travail** (CPMT) qui adopte annuellement les programmes de subvention et le **Plan d'affectation des ressources du Fonds**.

Ce rapport présente les états financiers du Fonds ainsi que ses activités concernant l'application de la loi sur les compétences, pour l'exercice financier 2019-2020, soit pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Ainsi, les affectations 2019-2020 pour les différents programmes et mesures du Fonds étaient de 38,9 millions de dollars. À cela se sont ajoutées les affectations de 37 millions de dollars financées par la contribution du gouvernement provincial pour le **Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT**, les **Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT**, le programme **Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international** et la **mesure 42 Québec**. Au total, 75,9 millions de dollars ont été affectés aux mesures et programmes du Fonds en 2019-2020.

Dans ce contexte de transformation et de mutations profondes du marché du travail, la formation continue est demeurée un défi capital pour les entreprises et leur personnel. À cet effet, la programmation 2019-2020 du Fonds a été adaptée aux nouveaux enjeux du marché du travail, marqués notamment par les difficultés de recrutement grandissantes des entreprises.

En premier lieu, la francisation et la formation de base ont été retirées des programmes destinés aux entreprises et aux promoteurs collectifs pour être réunies dans un seul programme, nommé **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation**, destiné autant aux entreprises individuelles qu'aux promoteurs collectifs. Par conséquent, le programme **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi** a été remplacé par le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre**. Le budget consacré à ce programme est passé de 15 millions de dollars en 2018-2019 à 20 millions de dollars en 2019-2020. De plus, le programme **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** a été remplacé par le **Programme de développement des compétences pour la relève en emploi**. Le budget consacré à ce programme est de 0,7 million de dollars pour l'exercice 2019-2020.

En deuxième lieu, un projet particulier réalisé par Québec numérique, dans le cadre de la **mesure 42 Québec**[5], a été lancé en 2019-2020. Ce projet innovant vise la formation de futurs programmeurs et spécialistes du numérique. Il permettra de pourvoir des emplois courus et de mettre à l'essai de nouvelles manières de réaliser la formation dans ce secteur en pleine croissance. Une somme de 5 millions de dollars sur 5 ans a été allouée au projet.

En troisième lieu, afin de favoriser un accroissement du recours aux stages en entreprise, les affectations au **Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires** sont passées de 2,5 millions de dollars en 2018-2019 à 3 millions de dollars en 2019-2020.

En dernier lieu, la mesure **Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** a été intégrée au programme intitulé **Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** à partir du 1er juillet 2019.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les mesures et les programmes du Fonds ont visé plus de 8 600 entreprises et de 22 000 individus.

5. Le projet « 42 Québec » a été approuvé sous le libellé « mesure Québec 42 » dans le plan d'affectation spécifique des ressources du Fonds.

LOI SUR LES COMPÉTENCES

(Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre)

Règlement sur les dépenses de formation admissibles	• Énumère les dépenses de formation que les employeurs assujettis peuvent comptabiliser. • Formule les règles de calcul. • Précise les pièces justificatives à conserver. • Pose à l'employeur l'exigence de remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation* (DAF).
Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation	• Établit les conditions de délivrance et de maintien d'un **certificat de qualité des initiatives de formation** (CQIF).
Règlement sur les mutuelles de formation	• Définit le rôle d'une mutuelle. • Énonce les conditions et les obligations que doit respecter le demandeur pour la constitution et le maintien d'une mutuelle de formation.
Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation	• Édicte les conditions et les obligations à respecter pour obtenir et conserver un agrément à titre d'organisme formateur, de formatrice, de formateur ou de service de formation. • Régit ou interdit certaines pratiques liées à la conduite professionnelle des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs. • Prévoit un processus de plainte et de sanction.
Règlement sur la détermination de la masse salariale	• Détermine le seuil d'assujettissement des employeurs à l'article 3 de la loi sur les compétences.
Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**	• Détermine les frais exigibles pour la délivrance d'un certificat d'activité de formation admissible.
Règlement sur les placements du **Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**	• Détermine les placements qui peuvent être effectués à l'égard des sommes versées au Fonds.

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Pour atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées. Ces règlements sont brièvement présentés dans le schéma sur la page précédente.

1 DÉTERMINATION DE LA MASSE SALARIALE

Le **Règlement sur la détermination de la masse salariale** établit que tout employeur dont la masse salariale excède 2 millions de dollars dans une année civile est tenu de participer au développement de la formation de la main-d'œuvre comme le prescrit l'article 3 de la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** (RLRQ, chapitre D-8.3).

2 DÉPENSES DE FORMATION ADMISSIBLES

Le **Règlement sur les dépenses de formation admissibles** énumère les dépenses liées aux activités de formation que les employeurs assujettis peuvent comptabiliser pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul à appliquer et les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par Revenu Québec.

2.1 INVESTISSEMENTS EN FORMATION EN 2018

Les 9 772 employeurs assujettis de 2018 ont déclaré avoir investi un total de 1 118 millions de dollars dans la formation de leur personnel. Ainsi, le taux d'investissement déclaré par près de 90 % des assujettis représente toujours l'équivalent d'au moins 1 % de la masse salariale de ces employeurs.

Seulement 10,1 % des employeurs assujettis ont versé une cotisation au **Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**, pour un total de 24 millions de dollars.

À noter : les nombres dans les tableaux de ce document ayant été arrondis, leur somme peut diverger du total indiqué.

TABLEAU 1

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles) [6]

Indicateurs	2017	2018	Variation de 2017 à 2018
Nombre d'employeurs assujettis	9 651	9 772	1,25 %
Masse salariale (en milliards de dollars)	115,5	114,2	(1,13 %)
Investissements en formation déclarés (en millions de dollars)	1 145	1 118	(2,36 %)
Taux d'investissement en formation déclaré	1,0 %	1,0 %	0 point de pourcentage
Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale	89,7 %	89,9 %	0,2 point de pourcentage
Nombre d'employeurs cotisants	993	987	(0,60 %)
Cotisations totales (en millions de dollars)	26	24	(7,69 %)
Proportion de la valeur des cotisations au Fonds par rapport à l'ensemble des investissements en formation	2,20 %	2,12 %	0,08 point de pourcentage

6. Les données de 2018 sont extraites des fichiers de Revenu Québec au 5 mai 2020 et peuvent être modifiées sans avis préalable. Les données de chaque année ne tiennent pas compte des renseignements et des rajustements subséquents qui peuvent les modifier pour chacune de ces années civiles. Les entreprises ayant reçu un certificat de qualité des initiatives de formation ne sont pas comptées dans les données de Revenu Québec. En effet, elles sont exemptées de comptabiliser leurs investissements en formation et de les transmettre à Revenu Québec.

2.2 ACTIVITÉS DE FORMATION DÉCLARÉES POUR 2018

Les employeurs assujettis à la loi sur les compétences doivent remplir annuellement le formulaire *Déclaration des activités de formation* (DAF) en vertu du **Règlement sur les dépenses de formation admissibles**. Seuls les titulaires d'un **Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)** en sont exemptés. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la CPMT est informée des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la loi sur les compétences. Ces renseignements précisent également les catégories d'emploi concernées et indiquent le nombre d'employées et d'employés ayant bénéficié de la formation au cours de l'année.

Selon les résultats de la déclaration 2018, 4 959 employeurs assujettis ont produit la déclaration. Ces employeurs regroupaient près de 1,6 million d'employées et d'employés. Au moins 55,2 % des membres du personnel ont reçu de la formation. Chacun d'eux a suivi, en moyenne, 30,7 heures de formation.

Les trois moyens de formation les plus déclarés par les employeurs pour répondre aux obligations de la loi sur les compétences sont : les formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (79 %), les activités de formation offertes lors de colloques, de congrès ou de séminaires (73 %) et les formations données par un organisme formateur ou un formateur agréé (57 %).

3 CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION

En vertu du **Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation**, un employeur qui s'engage dans une démarche de formation continue de son personnel en appliquant un processus de développement des compétences peut être exempté de certaines obligations découlant de la loi sur les compétences.

En effet, l'employeur titulaire d'un CQIF n'a pas à remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation* et à le transmettre à la CPMT. Il est aussi exempté de déclarer annuellement le montant qu'il investit en formation à Revenu Québec et, le cas échéant, de verser au Fonds le montant non investi, conformément à la loi sur les compétences.

En 2019-2020, 27 nouveaux certificats ont été émis et 50 certificats qui venaient à échéance au 31 décembre 2019 ont été renouvelés. Cela porte à 240 le nombre d'employeurs titulaires d'un CQIF au 31 mars 2020.

4 MUTUELLES DE FORMATION

Une mutuelle de formation est un regroupement d'entreprises ou d'organisations constitué en personne morale en vertu de la partie III de la **Loi sur les compagnies** (RLRQ, c. C-38). Elle vise à structurer, à développer et à mettre en œuvre des services de formation répondant aux caractéristiques communes et aux besoins particuliers de la main-d'œuvre d'un secteur d'activité ou d'une clientèle spécifique. La mutualisation des services de formation est un mécanisme visant à aider les employeurs à assurer à leur personnel la formation nécessaire pour maintenir et développer ses compétences, tout en réalisant l'objectif de la loi sur les compétences. Une mutuelle est reconnue pour une période de trois ans, renouvelable sur demande pour la même durée.

En 2019-2020, sept mutuelles de formation étaient reconnues. Notons qu'au cours de l'année, aucune nouvelle demande de reconnaissance n'a été déposée et deux certificats ont été renouvelés.

Les mutuelles en activité étaient les suivantes :

- Académie des entrepreneurs généraux;
- Centre d'excellence en formation de l'ACQ (Association de la construction du Québec);
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec;
- Conseil québécois des entreprises adaptées;
- Institut national de l'image et du son (INIS);
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec;
- Mutuelle de formation Détail Québec.

Les mutuelles de formation sont également reconnues à titre de promoteurs admissibles dans le cadre de ces programmes de subvention : **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi**, **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre**, **Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT**, **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation** et **Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région**.

En 2019-2020, dix projets de mutuelles de formation ont été financés dans le cadre du **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre** et du **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi**, pour un montant total accordé de 1,18 million de dollars.

TABLEAU 2

Projets des mutuelles de formation financés dans le cadre d'un des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Programme	Montant accordé 2018-2019	Montant accordé 2019-2020
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre et Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi	337 373 $	1 175 216 $

5 CERTIFICAT D'ACTIVITÉ DE FORMATION ADMISSIBLE

Le certificat d'activité de formation admissible atteste qu'une initiative de formation qu'envisage un employeur ou un promoteur de formation peut être considérée comme une dépense admissible aux fins de l'application de la loi sur les compétences. Les coûts d'un tel certificat sont précisés dans le **Règlement sur les frais exigibles**, en vertu de l'article 5 de la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**, et ils sont indexés annuellement.

La majorité des demandes de certificat proviennent de promoteurs d'événements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la loi sur les compétences, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des activités qu'ils organisent. Ces activités se présentent généralement sous la forme de colloques, de congrès ou de séminaires. Ainsi, au cours de l'exercice, 83 certificats ont été remis à des promoteurs d'événements.

Quoique certaines dépenses engagées pour une formation donnée au personnel à l'occasion de colloques, de congrès ou de séminaires puissent être admissibles selon les critères de la loi sur les compétences, le certificat permet de rassurer les employeurs relativement à l'admissibilité de frais de cette nature. Toutefois, il n'est pas obligatoire pour l'organisateur d'être titulaire du certificat pour que les employeurs puissent déclarer les dépenses de formation engagées.

6 AGRÉMENT ET DÉONTOLOGIE DES ORGANISMES FORMATEURS, DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS

Un certificat d'agrément est délivré aux organismes formateurs, aux formatrices et formateurs et aux services de formation des employeurs qui satisfont aux conditions édictées par règlement[7]. Il s'agit essentiellement d'un moyen de faciliter la reconnaissance des dépenses de formation admissibles des employeurs assujettis à la loi sur les compétences.

Ce règlement détermine les conditions et les obligations à remplir pour être agréé, fixe les normes d'éthique et de déontologie visant les titulaires d'un certificat d'agrément et établit le processus disciplinaire applicable dans les cas où ces normes ne sont pas respectées.

TABLEAU 3

Nombre de titulaires d'un certificat d'agrément au 31 mars 2020[8]

Type d'agrément	2019-2020
Organismes formateurs (personnes morales, y compris sociétés ou organismes à but non lucratif)	1 537
Formatrices et formateurs (individus)	1 156
Services de formation d'un employeur unique	391
Services de formation multi employeurs	100
Nombre total de titulaires d'un certificat d'agrément	**3 184**

7. Le Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs et des services de formation, entré en vigueur le 6 septembre 2018 (RLRQ, chapitre D-8.3, r. 0.1).

8. Pour la première fois cette année, le nombre de titulaires présenté correspond au nombre de ceux qui ont le statut de formateur agréé en date du 31 mars. Les données affichées dans les années antérieures incluaient tout dossier ayant eu un statut de formateur agréé avant le 31 mars de l'année d'extraction, et ce, même si le dossier changeait de statut et devenait fermé avant cette date.

7 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le **Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** fournit aux entreprises et à la main-d'œuvre un dispositif de qualification volontaire – la norme professionnelle – conçu en fonction des besoins du marché du travail. La norme professionnelle constitue l'assise de la qualification de la main-d'œuvre. Les comités sectoriels de main-d'œuvre sont responsables de déterminer les métiers pour lesquels des normes professionnelles pourraient être développées. L'élaboration de ces normes doit répondre à un besoin du marché du travail et faire l'objet d'un large consensus au sein des secteurs où elles sont implantées. À ce jour, 23 des 29 comités sectoriels de main-d'œuvre ont développé une ou plusieurs normes professionnelles.

En 2019-2020, 83 normes professionnelles étaient en vigueur et 3 014 personnes ont obtenu un certificat de qualification professionnelle. Trois normes professionnelles ont fait l'objet de travaux de mise à jour : celle d'opérateur ou opératrice en nettoyage industriel, celle de poissonnier ou poissonnière et celle d'ouvrier ou ouvrière en production porcine.

Par ailleurs, la CPMT et le MTESS ont réalisé des travaux d'amélioration continue en se servant de la méthodologie Lean Six Sigma afin de réduire les délais de production des normes professionnelles. Un nouveau processus, plus agile, permettra l'élaboration d'une norme professionnelle en 20 mois. Le processus de mise à jour a également été optimisé, si bien que dorénavant, selon l'ampleur des travaux, de 2 à 18 mois seront nécessaires pour actualiser une norme professionnelle et les outils qui y sont associés.

AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS

1 ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DU FONDS

Au cours des onze dernières années, les décisions stratégiques de la CPMT sur le plan d'affectation annuel du Fonds ont tenu compte de plusieurs facteurs, notamment relatifs à l'évolution des revenus de cotisation des employeurs et des charges, à l'excédent cumulé et aux engagements financiers pris dans le cadre des programmes de subvention, engagements qui évoluent au fil des années selon le volume de demandes reçues et le nombre de subventions accordées.

En réaction à l'augmentation graduelle de l'excédent cumulé, la CPMT a convenu, en 2011, d'une stratégie d'utilisation optimale du Fonds visant à réduire cet excédent tout en assurant la pérennité du Fonds.

Pour la période de 2013-2014 à 2019-2020, la CPMT a adopté des affectations annuelles totalisant près de 448 millions de dollars, frais d'exploitation et d'administration inclus. De 2013-2014 à 2015-2016, les investissements résultant des affectations ont fait passer l'excédent cumulé de 61,9 millions de dollars à 41,9 millions de dollars. Cependant, à partir de 2016-2017, cet excédent a commencé à augmenter à la suite de la réception des crédits budgétaires annuels provenant du gouvernement du Québec. Cette contribution du gouvernement concerne deux programmes entièrement mis en œuvre en 2017-2018 : le **Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT** ainsi que le programme **Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT**. À cela s'est ajoutée, à partir de 2018-2019, la contribution du gouvernement du Québec pour le financement du programme **Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international**. Finalement, les crédits budgétaires virés au Fonds pour ce programme ont été transférés vers la **mesure 42 Québec** mise en place en 2019-2020.

En 2019-2020, l'excédent cumulé a atteint 96,8 millions de dollars. Le solde des obligations contractuelles s'est élevé à 52,8 millions de dollars pour les subventions et à 4,2 millions de dollars pour les bourses, ce qui totalise 57,0 millions de dollars pour l'ensemble des programmes et mesures du Fonds. Il s'agit d'une augmentation de 13,7 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Les versements relatifs à ces obligations seront effectués au cours des quatre prochains exercices financiers.

La CPMT cherche à atteindre l'équilibre entre les revenus et les charges du Fonds et à maintenir un excédent lui permettant d'agir si la conjoncture économique le demande.

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DES REVENUS, DES CHARGES ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DU FONDS DE 2015-2016 À 2019-2020

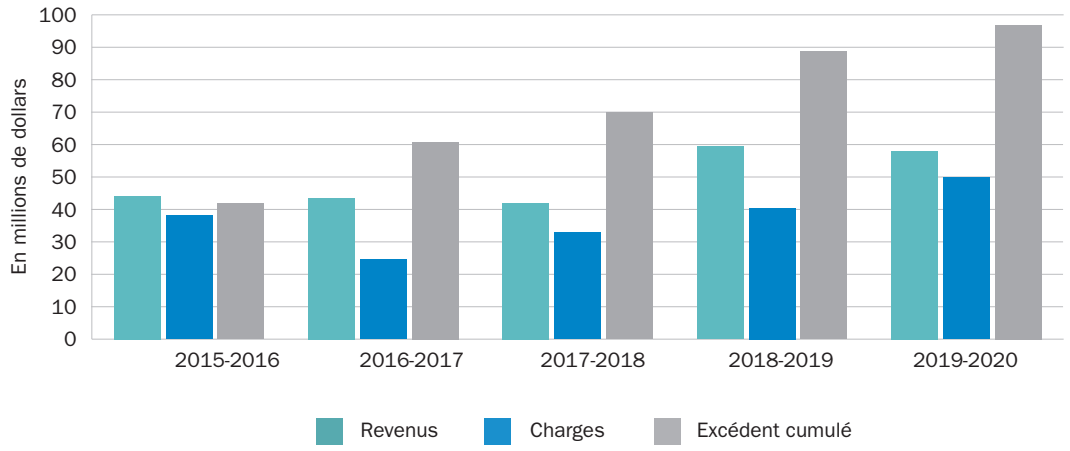

2 AFFECTATION DES RESSOURCES DU FONDS EN 2019-2020 ET SOMMES ACCORDÉES AU 31 MARS 2020

En vertu de la loi sur les compétences, la Commission des partenaires du marché du travail adopte annuellement le **Plan d'affectation des ressources du Fonds**. Ce plan, qui découle des priorités qu'elle établit et qui indique les budgets alloués à chaque programme de subvention, est approuvé par le ou la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Un plan d'affectation de 45,2 millions de dollars a été approuvé pour les programmes, mesures, Initiatives et priorités stratégiques de la CPMT ainsi que pour les frais d'exploitation et d'administration du Fonds concernant l'exercice financier 2019-2020. Ces affectations incluent la contribution du gouvernement du Canada au **Programme partenarial pour la formation et l'innovation**, une contribution se chiffrant à 3,6 millions de dollars.

Afin de répondre aux besoins de différents promoteurs collectifs et de diverses entreprises, plusieurs réaménagements budgétaires, à somme nulle, ont été effectués au cours de l'année. Aucun changement n'a été apporté aux frais d'exploitation et d'administration.

En plus de la somme de 45,2 millions de dollars prévue pour les programmes, mesures, Initiatives et priorités stratégiques de la CPMT, des affectations supplémentaires de 37 millions de dollars ont été prévues dans le plan d'affectation spécifique 2019-2020 pour les programmes financés par le gouvernement du Québec, résultant des mesures budgétaires 2015-2016 et 2018-2019. Il s'agit des fonds prévus pour l'année 2019-2020 ainsi que d'une partie des fonds prévus pour 2018-2019 qui ont été reportés.

Le tableau 4 présente la répartition des ressources régulières affectées pour 2019-2020. Le tableau 5 présente l'affectation des ressources spécifiques du Fonds pour 2019-2020 qui ont fait l'objet d'un plan d'affectation spécifique, que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre des Finances ont autorisé conjointement.

TABLEAU 4

Affectation des ressources régulières du Fonds en 2019-2020

Programmes du Fonds, Initiatives de la CPMT et frais d'exploitation et d'administration	Plan d'affectation approuvé 2019-2020 (en millions de dollars)	Ajustement 2019-2020 (en millions de dollars)	Plan d'affectation modifié 2019-2020 (en millions de dollars)
Programmes du Fonds et Initiatives de la CPMT			
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	3,0	S. O.	3,0
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	18,0	2,0	20,0
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	1,0	S. O.	1,0
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi[9]	1,0	(0,3)	0,7
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	2,5	0,5	3,0
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	2,2	S. O.	2,2
Initiatives de la CPMT	1,5	0,7	2,2
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	3,6	S. O.	3,6
Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	1,5	(0,9)	0,6
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	2,2	S. O.	2,2
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	2,15	(1,8)	0,35
Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre[10]	0,2	(0,2)	0,0
Total partiel – programmes et mesures du Fonds	**38,9**	**0,0**	**38,9**

9. Ce programme a pris fin le 30 juin 2019.

10. Cette mesure a pris fin le 30 juin 2019. Elle a été intégrée au programme Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Programmes du Fonds, Initiatives de la CPMT et frais d'exploitation et d'administration	Plan d'affectation approuvé 2019-2020 (en millions de dollars)	Ajustement 2019-2020 (en millions de dollars)	Plan d'affectation modifié 2019-2020 (en millions de dollars)
Frais d'exploitation et d'administration			
Frais attribuables à l'application de la loi sur les compétences	2,5	S. O.	2,5
Frais attribuables au traitement des demandes de subventions	3,8	S. O.	3,8
Total partiel – frais d'exploitation et d'administration	**6,3**	**S. O.**	**6,3**
TOTAL GÉNÉRAL	**45,2**	**0,0**	**45,2**

TABLEAU 5

Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2019-2020

Programmes spécifiques du Fonds	Plan d'affectation spécifique approuvé 2019-2020 (en millions de dollars)	Ajustement 2019-2020 (en millions de dollars)	Plan d'affectation spécifique modifié 2019-2020 (en millions de dollars)
Programmes spécifiques du Fonds[11]			
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	15,0	10,0	25,0
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT	2,0	S. O.	2,0
Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international	10,0	(5,0)	5,0
Mesure Québec 42	0,0	5,0	5,0
Total partiel – programmes et mesures du Fonds	**27,0**	**10,0**	**37,0**

11. Les frais de gestion sont inclus dans les affectations prévues pour les programmes (maximum de 1 % du montant alloué pour le programme de formations de courte durée, de 15 % pour les bourses de promotion et de 10 % pour le programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international).

3 PROGRAMMES, MESURES ET INITIATIVES DE LA CPMT

En vertu de la loi sur les compétences, la CPMT établit des programmes de subvention dont les barèmes et les limites sont soumis à l'approbation du ministre ou de la ministre.

Chaque année, la CPMT conçoit et révise les programmes de subvention du Fonds. À cette fin, elle prend notamment en compte les objectifs de la loi sur les compétences, les orientations adoptées dans son plan stratégique ainsi que les résultats obtenus grâce à ces subventions. Pour la révision des programmes de subvention, la CPMT prend également en compte les pistes de réflexion définies dans le Rapport quinquennal 2013-2018 sur la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, notamment la priorisation de la formation des personnes en emploi avec les fonds provenant des cotisations des entreprises, tout en appuyant la formation de la main-d'œuvre future.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, des programmes transitoires ont été en vigueur du 1er avril 2019 jusqu'à ce que la nouvelle programmation 2019-2020 soit approuvée, le 1er juillet 2019.

Ainsi, le 1er juillet 2019, et afin d'obtenir une meilleure adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail :

- la francisation et la formation de base ont été unies dans un seul programme, nommé **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation**, destiné autant aux entreprises individuelles qu'aux promoteurs collectifs,
- le programme **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi** a été remplacé par le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre**,
- le programme **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** a été remplacé par le **Programme de développement des compétences pour la relève en emploi**,
- la mesure **Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** a été intégrée au programme Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

TABLEAU 6

Principales modifications apportées à la programmation du Fonds au cours de l'exercice 2019-2020 (le 1er juillet 2019)

Programmation transitoire du 1er avril 2019 au 30 juin 2019	Programmation régulière du 1er juillet 2019 au 31 mars 2020	Commentaires
Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi	• Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation • Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	Le 1er juillet 2019, le programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi a été remplacé par le Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation et par le Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre.
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi	• Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation • Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	Le 1er juillet 2019, le programme Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi a été remplacé par le Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation et par le Programme de développement des compétences pour la relève en emploi.
Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	• Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	Le 1er juillet 2019, la mesure Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre a été intégrée au programme Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

3.1 RÉSULTATS DES PROGRAMMES ET MESURES

Cette section présente les programmes, mesures et initiatives du Fonds et leurs résultats.

Le tableau 7 démontre que les subventions accordées et le nombre de projets acceptés au cours de l'exercice financier 2019-2020 ont augmenté par rapport à l'année précédente. Ces résultats sont attribuables à la popularité de certains programmes de subvention, comme le **Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires**. De plus, certains programmes existants ont été modifiés, ce qui a engendré la création de la **mesure 42 Québec** et de trois nouveaux programmes : le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre**, le **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation** et le **Programme de développement des compétences pour la relève en emploi**.

TABLEAU 7

Projets acceptés et subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 pour l'ensemble des programmes de subvention, des Initiatives de la CPMT et des autres mesures, sauf les bourses de promotion

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)
2018-2019[12]	1 064	49,3
2019-2020[13]	1 095	66,2

Les tableaux 9, 10 et 11 présentent la répartition des projets acceptés et des montants accordés par programme, ainsi que le nombre d'entreprises et d'individus visés pour certains programmes. Ces tableaux montrent, entre autres, le succès des programmes du Fonds.

12. En 2018-2019, le nombre de projets exclut les 14 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres, soit une valeur totale de 145 000 $.

13. En 2019-2020, le nombre de projets exclut les 15 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres, soit une valeur totale de 155 000 $.

RÉSULTATS PAR PROGRAMME

3.1.1 Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi

Au cours de l'exercice 2019-2020, le programme **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi** a été en vigueur du 1er avril au 30 juin 2019. Ce programme visait le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi au moyen de projets de promoteurs collectifs dont les actions touchaient le personnel de plusieurs entreprises.

La plupart des projets ont été déposés par les comités sectoriels de main-d'œuvre et par les associations d'employeurs (73 %). Les volets **Formation continue en entreprise** et **Développement des compétences** au moyen de stages rémunérés en entreprise ont été les plus populaires, totalisant 96 % des subventions accordées.

Les subventions accordées pendant le premier trimestre de l'exercice, moment où le programme était en vigueur, visaient à former 6 104 travailleuses et travailleurs provenant de 2 734 entreprises issues de différents secteurs d'activité.

Des tableaux en annexe présentent la répartition des projets acceptés et des sommes accordées, selon les volets du programme et selon le type de promoteur.

3.1.2 Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi

Au cours de l'exercice 2019-2020, le programme **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** a été en vigueur du 1er avril au 30 juin 2019.

Le programme **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** représentait un moyen privilégié d'aider les entreprises individuellement. Déployé dans les régions par Services Québec, il élargissait l'offre de services de ce réseau en lui donnant la possibilité de répondre à des besoins complémentaires à ceux déjà couverts par la **Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Entreprises**, que finance le Fonds de développement du marché du travail.

Chaque année, les ressources affectées au programme **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** étaient réparties entre les 17 régions administratives du Québec, notamment en fonction du nombre d'employeurs dans chacune d'elles. La proximité du personnel de Services Québec avec les entreprises et la qualité de son rôle-conseil facilitaient le déploiement du programme en région.

Les volets du programme étaient les suivants :

- Formation de base;
- Francisation des milieux de travail;
- Rehaussement des compétences dans un contexte de mobilité interne;
- Développement de la main-d'œuvre dans un contexte de croissance et de création d'emplois (de 10 à 49 emplois).

Près de 33 % du montant total accordé dans le programme était alloué à la francisation des milieux de travail; 22 entreprises ont bénéficié d'une aide financière à cet effet.

Des tableaux en annexe présentent la répartition des projets acceptés et des sommes accordées selon les volets du programme et les régions.

3.1.3 Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation

Le **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation** a été lancé le 1er juillet 2019. Il permet au Fonds de soutenir la formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail, ainsi que la francisation de la main-d'œuvre en milieu de travail. Il s'adresse aux promoteurs collectifs et aux entreprises individuelles.

Le **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation** est composé de deux volets :

- Volet 1 : Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail;
- Volet 2 : Francisation des milieux de travail.

Dans chacun des volets du programme, les promoteurs collectifs admissibles peuvent obtenir une contribution financière de la CPMT pour des projets prévoyant l'utilisation de technologies numériques.

Du 1er juillet 2019 au 31 mars 2020, le **Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation** a permis de soutenir 27 projets, pour plus de 2 millions de dollars. Le volet Francisation des milieux de travail représente 56 % du nombre total des projets financés.

3.1.4 Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre

Le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre** a été lancé le 1er juillet 2019. Il s'adresse à des organismes dits promoteurs collectifs, dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi pour générer un effet multiplicateur. Comme c'était le cas avec le programme **Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi**, ce nouveau programme vise à contribuer à l'augmentation de la compétitivité des entreprises par le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre. Il permet donc de soutenir la formation continue en entreprise ainsi que l'intégration et le maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail. De plus, un nouveau volet a été ajouté par rapport à l'ancien programme : Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises. Ce volet soutient les entreprises qui investissent dans la technologie en permettant à leurs travailleuses et travailleurs de développer des compétences générales, nommées aussi compétences du futur, liées à l'utilisation de ces technologies, telles que la collaboration, la résolution de problème et la pensée critique.

En résumé, les volets du programme sont les suivants :

- Volet 1 : Formation continue en entreprise;
- Volet 2 : Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail;
- Volet 3 : Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises.

Dans chacun des volets du programme, les promoteurs collectifs admissibles peuvent obtenir une contribution financière additionnelle de la CPMT pour des projets prévoyant l'utilisation de technologies numériques.

Le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre** a permis de soutenir 53 projets, pour un investissement de plus de 9 millions de dollars. Plus de 88 % des projets ont été soutenus dans le cadre du volet Formation continue en entreprise.

3.1.5 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi

Le **Programme de développement des compétences pour la relève en emploi** a été lancé le 1er juillet 2019. Par celui-ci, le Fonds soutient les entreprises qui favorisent la mobilité interne grâce à l'investissement dans le développement des compétences de leur personnel, notamment dans un contexte de relève entrepreneuriale. Ce nouveau programme vise ainsi à contribuer à l'augmentation de la compétitivité des entreprises par le rehaussement des compétences clés de la relève en emploi.

Le **Programme de développement des compétences pour la relève en emploi** a permis de soutenir les projets de 26 entreprises, pour un montant total de 600 000 de dollars.

3.1.6 Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

Ce programme permet à la CPMT d'accorder un soutien financier aux entreprises formant leur personnel qui supervisera des stagiaires en vertu d'un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les superviseures ou superviseurs de stage doivent donc suivre une formation en supervision donnée dans un établissement d'enseignement du réseau des commissions scolaires et du réseau des cégeps ou des universités afin d'être mieux outillés pour accompagner les stagiaires qu'ils accueilleront.

Le nombre de projets acceptés dans le cadre du **Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires** a connu une augmentation de 27 %, passant de 586 en 2018-2019 à 743 en 2019-2020. Ainsi, en 2019-2020, les projets prévoient la formation de 870 superviseures et superviseurs de stage comparativement à 785 l'année précédente.

En 2019-2020, les subventions accordées ont surtout concerné les stages de développement des compétences (67 %), dont la majorité se déroule lorsque l'élève est inscrit à un programme de formation professionnelle. Les stages de mise en œuvre des compétences, qui se déroulent majoritairement lorsque la personne est inscrite à un programme de formation technique ou de niveau universitaire, représentent quant à eux 33 % des subventions accordées.

3.1.7 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Le programme **Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** permet aux comités sectoriels de main-d'œuvre d'obtenir une subvention pour les projets visant :

- l'élaboration ou la révision de normes professionnelles ou de stratégies d'apprentissage ou de reconnaissance des compétences;
- l'implantation de normes professionnelles dans des entreprises par l'intermédiaire d'activités de promotion macrosectorielles;
- la formation de compagnes et de compagnons;
- la mise en œuvre d'outils de reconnaissance des compétences de personnes en emploi, y compris d'outils pour l'évaluation de la main-d'œuvre actuelle et de la main-d'œuvre future[14];
- l'accès à une formation visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention d'un certificat de qualification lié à une norme professionnelle.

En 2019-2020, le montant accordé a connu une hausse de près de 41 % comparativement à 2018-2019. Cela s'explique, entre autres, par l'augmentation du nombre de projets acceptés et de subventions accordées pour la promotion des normes professionnelles.

3.1.8 Programme partenarial pour la formation et l'innovation

Le **Programme partenarial pour la formation et l'innovation** (PPFI) est la version québécoise du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical d'Emploi et Développement social Canada. Il s'adresse aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement technique reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Il comprend deux volets :

- Investissement, à coût partagé, dans l'acquisition d'équipements de formation;
- Innovation dans l'apprentissage, qui vise à éliminer les obstacles et les défis en ce qui a trait aux résultats de l'apprentissage, en mettant à l'essai des approches novatrices et en élargissant les meilleures pratiques.

Dans le cadre de ce programme, un montant de 3,4 millions de dollars a été accordé aux établissements d'enseignement. Parmi les projets financés, 34 relevaient du volet Investissement dans l'équipement et le matériel de formation, et six relevaient du volet Innovation dans l'apprentissage. Le nombre de projets soutenus a connu une augmentation de 48 % comparativement à 2018-2019 (27 projets), ce qui s'explique, entre autres, par le fait que les établissements d'enseignement ont eu plus de temps pour préparer leurs projets.

14. Par **main-d'œuvre future**, on entend l'ensemble des personnes qui n'occupent pas un emploi et qui entreprennent une démarche à titre individuel, ou encore qui occupent un emploi et qui souhaitent faire reconnaître leurs compétences liées à un emploi qu'elles occupaient précédemment.

3.1.9 Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT

Le **Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT** permet de soutenir l'élaboration, l'adaptation et la diffusion de formations professionnelles ou techniques qualifiantes de courte durée intégrant des stages en entreprise.

Le nombre de projets acceptés en 2019-2020 a augmenté comparativement à 2018-2019. Selon les objectifs des projets financés, les subventions accordées en 2019-2020 permettront de former 1 459 travailleuses et travailleurs provenant de 821 entreprises dans différents secteurs d'activité. Le nombre de promoteurs ayant bénéficié d'une subvention s'élève à 22, alors que neuf d'entre eux ont reçu plusieurs subventions totalisant plus de 18 millions de dollars.

Le montant accordé par projet dépasse 500 000 $ dans 22 % des projets (13 projets), et le coût moyen par participant s'établit à 17 184 $, comparativement à 12 357 $ en 2018-2019. Cet écart s'explique par le fait qu'en 2019-2020, le nombre de projets financés comprenant des coûts associés à l'adaptation du contenu de la formation était plus élevé qu'en 2018-2019 (55 % des projets en 2018-2019 par rapport à 98 % en 2019-2020). Compte tenu de la nature des projets, le coût moyen par personne participante est généralement plus élevé que dans les autres programmes du Fonds.

3.1.10 Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT

Le programme **Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT** permet d'inciter la main-d'œuvre future à s'orienter vers des domaines où la main-d'œuvre est insuffisante et ainsi :

- d'encourager les inscriptions dans les programmes de formation professionnelle ou technique menant à des professions que la CPMT priorise et où les candidatures font défaut;
- d'encourager la persévérance scolaire et l'obtention d'un diplôme dans ces programmes d'études.

Ainsi, en 2019-2020, 998 bourses ont été distribuées parmi 131 établissements d'enseignement offrant des programmes d'études menant à l'exercice d'une profession inscrite sur la liste des professions à prioriser et pour lesquels il y avait un déficit d'inscriptions.

Des tableaux présentant la répartition des bourses de promotion 2019-2020 par type de formation et par établissement d'enseignement sont fournis en annexe, ainsi que la liste des bénéficiaires des bourses réparties en 2017-2018 et dont le premier versement a été effectué durant l'année financière 2019-2020.

TABLEAU 8

Éléments liés aux Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT

	2018-2019	2019-2020
Nombre de bourses à distribuer	1 100	1 000
Nombre d'établissements d'enseignement contactés	114	131
Nombre de bourses réparties dans le réseau scolaire	1 074	998

3.1.11 Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international

Le programme **Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international** offre aux entreprises un soutien financier afin de leur permettre de développer les compétences de leur main-d'œuvre en matière de diversification des marchés, des produits, des services ou des fournisseurs ainsi qu'en matière de commerce international. Il est destiné aux entreprises qui souhaitent éviter une baisse potentielle de leurs activités en étant proactives et en agissant en amont afin de diversifier leurs produits, leurs services, leurs marchés ou leurs fournisseurs, et ce, de manière structurante et durable.

Ce programme est déployé par Services Québec.

Les subventions accordées, totalisant 66 321 $ en 2019-2020, ont permis le développement des compétences de la main-d'œuvre de neuf travailleuses et travailleurs dans trois entreprises.

3.1.12 Mesure 42 Québec

La **mesure 42 Québec** est un projet innovant de formation de futurs programmeurs et spécialistes du numérique. Un financement de 5 millions de dollars a été accordé à Québec numérique pour la réalisation de ce projet.

Le caractère innovant du projet réside notamment dans le fait qu'il est basé sur une pédagogie d'apprentissage par projets, c'est-à-dire sur un fonctionnement participatif (*peer-to-peer learning*) sans professeur au sens classique du terme, qui permet aux étudiants de déployer leur créativité. La progression est représentée par des niveaux d'expérience inspirés des jeux vidéo. Les apprentissages sont décloisonnés : chaque étudiante et étudiant progresse non pas en fonction d'une classe, mais en fonction de ses apprentissages et du développement de 17 compétences techniques et relationnelles, et ce, par la réalisation en équipe d'une cinquantaine de projets.

3.1.13 Initiatives de la CPMT

Les **Initiatives de la CPMT** sont financées à l'aide d'une enveloppe budgétaire prévue dans le plan d'affectation des ressources du Fonds, qui permet d'accorder des subventions aux partenaires du marché du travail qui désirent parrainer ou réaliser des projets innovants qui répondent à des besoins stratégiques de la CPMT. Ces projets renforcent les partenariats entre les membres et servent à expérimenter, entre autres, de nouvelles approches et pratiques pertinentes pour améliorer l'adéquation formation-compétences-emploi sur des sujets d'intérêt tels le développement des compétences numériques ou des stages dans les entreprises; ils renforcent aussi les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement.

Un montant de 2,2 millions de dollars a été accordé en 2019-2020 dans le cadre des **Initiatives de la CPMT**, comparativement à 1,2 million de dollars l'année précédente. Cette différence s'explique par le nombre de projets reçus ainsi que par les montants moyens accordés.

3.2 PROJETS STRATÉGIQUES DE LA CPMT

3.2.1 Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT

Le **Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT** soutient des analyses, des études ou des diagnostics relatifs à l'amélioration des connaissances, selon les priorités stratégiques de la CPMT.

En conformité avec ces priorités, les projets portent :

- sur des besoins de compétences liés au marché du travail régional ou sectoriel, ou relatifs à une ou plusieurs professions;
- sur les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**, ainsi que sur les pratiques qui en découlent.

Les résultats des projets permettent de mieux connaître et d'améliorer les pratiques en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre, tout en fournissant aux preneurs de décisions de l'information utile.

Quatre projets ont été acceptés en 2019-2020, soit le même nombre que l'année précédente. Cela représente un montant de 356 370 $. Pour sa part, le montant total des subventions accordées a baissé de près de 28 % par rapport à l'année 2018-2019.

3.2.2 Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région

La CPMT a offert aux conseils régionaux un levier financier afin qu'ils agissent comme une structure de concertation pour lancer des projets qui répondent aux besoins spécifiques du marché du travail à l'échelle régionale. Ces projets concertés et à caractère innovant ciblent des secteurs d'activité prometteurs pour le développement économique et le développement de l'emploi régional.

Dans le cadre du programme **Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région**, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont recommandé l'approbation de 17 projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région. En fin de compte, 12 des 17 régions administratives du Québec ont reçu en tout plus de 2 millions de dollars, soit une moyenne de 169 892 $ par région qui a recommandé un projet. Bien que la majorité des régions aient soumis des projets, certaines ont été plus actives que d'autres, dont la Montérégie. Cette dernière a reçu 17 % des subventions au cours de l'année financière.

3.2.3 Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Le **Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** a été intégré au programme **Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** le 1er juillet 2019. Ce dernier vise à intégrer les savoirs essentiels aux normes professionnelles. Six projets pilotes ayant débuté en 2017-2018 se sont poursuivis en 2019-2020 : cinq projets qui concernent des normes (démonteuse ou démonteur de véhicules automobiles, soudeuse ou soudeur, opératrice ou opérateur d'équipements en fabrication de produits laitiers, poissonnière ou poissonnier et ouvrière ou ouvrier en production porcine) et un projet multinormes lié au secteur des communications graphiques. Du 1er avril au 30 juin 2019, aucun projet n'a été financé dans le cadre de ce programme.

3.2.4 Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions

La **Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions** vise à amener les citoyennes et les citoyens à faire des choix professionnels qui répondent à la fois à leurs aspirations et aux besoins du marché du travail, les aidant ainsi à réaliser pleinement leur potentiel professionnel et personnel. Au 31 mars 2020, 340 795 $ ont été accordés dans le cadre de la Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions.

3.3 NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'INDIVIDUS VISÉS EN 2019-2020 POUR CERTAINS PROGRAMMES DE SUBVENTION

Le tableau 9 présente l'ampleur des interventions de la CPMT pour le développement de la main-d'œuvre, en ce qui concerne tant les entreprises que les travailleuses et travailleurs bénéficiaires des subventions accordées. Ainsi, le **Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre** est de loin le plus pertinent à ce titre parmi les programmes de la CPMT, étant donné qu'il s'adresse aux promoteurs collectifs dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi.

TABLEAU 9

Nombre d'entreprises et d'individus visés[15] en 2019-2020 pour certains programmes[16] de subvention

Programme	Nombre d'individus visés	Nombre d'entreprises visées
Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi	6 104	2 734
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi	387	22
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	2 740	2 220
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	9 972	1 984
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	103	26
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	870	743
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	1 459	821
Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international	9	3
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	407	115
TOTAL	**22 051**	**8 668**

15. Nombre d'entreprises ou d'individus visés dans les projets acceptés.

16. Le choix des programmes est basé sur la disponibilité et la pertinence des données. Pour certains programmes, il est impossible de déterminer le nombre d'entreprises et d'individus touchés puisque ces programmes visent l'entièreté d'un ou de plusieurs secteurs.

TABLEAU 10

Répartition des projets acceptés en 2018-2019 et en 2019-2020 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les bourses de promotion

Programmes de subvention, Initiatives autres mesures	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi	107 (9,93)	71 (6,38)
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi	242 (22,45)	22 (1,98)
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	S. O.	27 (2,43)
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	S. O.	53 (4,77)
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	S. O.	26 (2,34)
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	586 (54,36)	743 (66,94)
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	22 (2,04)	22 (1,99)
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	27 (2,50)	40 (3,60)
Initiatives de la CPMT	16 (1,48)	20 (1,80)
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	40 (3,71)	60 (5,41)
Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international	5 (0,46)	3 (0,27)
Mesure 42 Québec	S. O.	1 (0,09)
Priorités stratégiques de la CPMT		
Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	4 (0,37)	4 (0,36)
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	25 (2,32)	17 (1,53)
Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	4 (0,37)	0 (0,00)
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	0 (0,00)	1 (0,09)
TOTAL	**1 078 (100,00)**	**1 110 (100,00)**

TABLEAU 11

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les bourses de promotion

Programmes de subvention, Initiatives autres mesures	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi	14 840 685 (30,00)	10 651 273 (16,05)
Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi	5 611 051 (11,34)	614 767 (0,93)
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	S. O.	2 090 844 (3,15)
Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	S. O.	8 997 623 (13,56)
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	S. O.	620 909 (0,94)
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	2 284 000 (4,62)	2 841 000 (4,28)
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	1 511 092 (3,05)	2 132 315 (3,21)
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	4 534 374 (9,16)	3 389 311 (5,11)
Initiatives de la CPMT[17]	1 202 615 (2,43)	2 163 918 (3,26)
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	16 137 705 (32,62)	25 070 585 (37,77)
Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international	77 289 (0,16)	66 321 (0,10)
Mesure 42 Québec	S. O.	5 000 000 (7,53)
Priorités stratégiques de la CPMT		
Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	500 625 (1,01)	356 370 (0,54)
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	2 128 390 (4,30)	2 038 714 (3,07)
Repositionnement du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	648 654 (1,31)	0 (0,00)
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	0 (0,00)	340 795 (0,51)
TOTAL	**49 476 480 (100,00)**	**66 374 745 (100,00)**

17. Pour 2018-2019 et 2019-2020, les montants accordés incluent les ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités[18] sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte notamment de la situation financière du Fonds et présentent les revenus et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'administration de la loi sur les compétences.

1 REVENUS ET CHARGES

Les revenus du Fonds pour l'exercice 2019-2020 totalisent 58,0 millions de dollars, comparativement à 59,3 millions de dollars en 2018-2019.

Les charges de 49,9 millions de dollars sont constituées des subventions relatives aux programmes et mesures du Fonds (44,4 millions de dollars), des bourses de promotion (0,9 million de dollars) et des frais d'exploitation et d'administration associés à l'administration de la loi sur les compétences et à l'administration des subventions (4,6 millions de dollars) [voir la note complémentaire 7 des états financiers].

Les charges ont augmenté de 9,5 millions de dollars (23,5 %) en 2019-2020 par rapport à 2018-2019.

Cette augmentation résulte d'une hausse des charges relatives aux subventions (9,2 millions de dollars), d'une hausse des frais d'exploitation et d'administration (0,4 million de dollars) et d'une baisse des charges associées aux bourses de promotion. La plus grande partie de la hausse relative aux subventions est attribuable à l'augmentation des charges relatives au Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT. Les charges attribuées aux autres programmes de subvention du Fonds sont légèrement supérieures à celles de 2018-2019, sauf pour le **Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi** et les **Initiatives de la CPMT**.

Les frais d'exploitation et d'administration ont augmenté de 0,4 million de dollars en 2019-2020. La différence est expliquée ainsi : hausse de 0,6 million de dollars pour les frais associés à l'administration de la loi sur les compétences et baisse de 0,2 million de dollars pour les frais associés à l'administration des subventions et des bourses.

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020 fait état d'un excédent cumulé de 96,8 millions de dollars. Comme les revenus représentent 58,0 millions de dollars et les charges, 49,9 millions de dollars, l'exercice 2019-2020 présente un excédent de 8,1 millions de dollars, alors que celui de 2018-2019 en présentait un de 18,9 millions de dollars.

18. Voir les états financiers audités aux pages 47 à 68.

2 EFFECTIFS

Pour l'exercice 2019-2020, le Fonds a financé 42,8 postes en équivalents temps complet (ETC) pour la réalisation de ses activités. Parmi ces postes, 30,3 ont été attribués à la Direction générale du développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre, 6,2 aux directions régionales de Services Québec et 6,3 aux autres unités de la CPMT et du Ministère. Les ressources qui les occupent sont affectées à l'administration de la loi sur les compétences et à la mise en œuvre des plans d'affectation régulier et spécifique.

3 FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Les normes comptables du secteur public exigent que la présentation des charges dans les notes complémentaires des états financiers se fasse par objets. Ainsi, et conformément à l'article 41 de la loi sur les compétences, les frais associés à l'administration de cette loi et ceux associés à l'administration des subventions ont été présentés distinctement selon les principales catégories de charges (voir la note complémentaire 7 des états financiers du Fonds).

Les frais d'exploitation et d'administration (4,6 millions de dollars) associés à l'administration de la loi sur les compétences, au traitement des demandes de subvention et à la gestion budgétaire et financière du Fonds sont imputés à deux grandes activités :

1. administration de la loi sur les compétences (44 %);
2. administration des subventions (56 %).

Les variations les plus importantes par rapport à l'année 2018-2019 sont :

- une augmentation de 0,4 million de dollars des frais associés aux honoraires professionnels pour l'administration de la loi;
- une augmentation de 0,2 million de dollars des frais liés à la rémunération du personnel affecté au Fonds pour l'administration des subventions et des bourses;
- une diminution de 0,4 million de dollars des frais liés aux prêts de services, due en majeure partie à la baisse des activités effectuées par les directions régionales de Services Québec pour la réalisation des programmes du Fonds déployés en région.

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION 50

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 51

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ 54
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 55
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS 56
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 57
NOTES COMPLÉMENTAIRES 58

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction responsable de la gestion du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Roger Tremblay, sous-ministre associé
Secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Carole Arav, sous-ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 28 septembre 2020

Vérificateur général du Québec

RAPPORT
DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit les états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
  - j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  - j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
  - j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
  - j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 28 septembre 2020

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

(en milliers de dollars)

	2020		2019
	Budget	**Résultats réels**	**Résultats réels**
REVENUS			
Cotisations des employeurs (note 3)	30 000	34 957	30 099
Contribution du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 4)	12 000	17 000	22 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	3 570	3 046	4 773
Droits et frais	700	656	737
Intérêts	1 000	1 441	1 109
Autres	600	918	613
	47 870	**58 018**	**59 331**
CHARGES			
Subventions aux employeurs	38 400	41 357	30 420
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT[1]	1 700	903	1 034
Programme partenarial pour la formation et l'innovation (note 6)	3 570	3 046	4 773
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	5 000	4 634	4 219
	48 670	**49 940**	**40 446**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(800)**	**8 078**	**18 885**
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**88 765**	**88 765**	**69 880**
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**87 965**	**96 843**	**88 765**

1. Commision des partenaires du marché du travail

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	75 862	68 145
Débiteurs (note 9)	32 230	29 640
	108 092	97 785
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	10 727	9 020
Contribution reportée du gouvernement du Canada (note 5)	522	-
	11 249	9 020
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	**96 843**	**88 765**
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

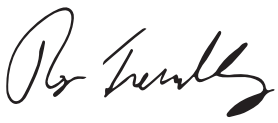

Roger Tremblay, sous-ministre associé
Secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Carole Arav, sous-ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

(en milliers de dollars)

	2020		2019
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**88 765**	**88 765**	**69 880**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(800)**	**8 078**	**18 885**
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	**87 965**	**96 843**	**88 765**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	8 078	18 885
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(2 590)	8 472
Créditeurs et charges à payer	1 707	3 155
Contribution reportée du gouvernement du Canada	522	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**7 717**	**30 512**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'EXERCICE (note 8)	**68 145**	**37 633**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)	**75 862**	**68 145**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est institué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, c. D-8.3). Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente de partenariat intervenue le 10 février 2017 entre le ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), il a été convenu que le sous-ministre associé du secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT est responsable de l'administration du Fonds.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3) et de l'article 149 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], c. 1 [5^{e} suppl.]), le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait :

- aux revenus et débiteurs liés aux cotisations des employeurs;
- à la provision pour créances douteuses.

Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu, au bénéfice du Fonds. Ces recettes fiscales sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Elles demeurent sujettes à vérification et rectification. Les rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus liés aux cotisations des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier significativement des résultats estimés.

Contribution du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Les revenus de contribution du MTESS sont constatés au moment où la contribution est autorisée, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible d'estimer raisonnablement les montants en cause.

Contribution du gouvernement du Canada

Les revenus de contribution du gouvernement du Canada sont constatés au moment où la contribution est autorisée, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible d'estimer raisonnablement les montants en cause. Ils sont présentés en Contribution reportées du gouvernement du Canada lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

Droits et frais

Les revenus de droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont exigibles.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés soit d'après le nombre de jours de détention de l'instrument financier au cours de l'exercice.

Autres

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où ces derniers sont gagnés, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré et que les montants en cause peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les subventions qui sont recouvrées au cours de l'exercice et qui ont été octroyées lors d'exercices antérieurs sont comptabilisées dans ce poste.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CHARGES

Subventions et bourses

Les subventions aux employeurs, les bourses et les subventions liées aux autres programmes sont comptabilisées à titre de charges au moment où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu ainsi que d'acceptations bancaires et de billets à terme rachetables en tout temps, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2020	2019
Cotisations des employeurs estimées pour l'exercice	33 006	31 012
Ajustements liés à des cotisations des exercices antérieurs	1 951	(913)
	34 957	**30 099**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

4. CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Dans le cadre du discours sur le budget 2015-2016, le ministre des Finances a annoncé une hausse du seuil d'assujettissement des entreprises à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce seuil, antérieurement de 1 000 k$, est passé à 2 000 k$ le 1er janvier 2015. Afin de compenser le manque à gagner que représente cette mesure pour le Fonds, le ministre des Finances a attribué au Fonds une enveloppe de 60 000 k$ répartie sur 5 ans et devant être affectée au financement de toute initiative visant la promotion et le soutien financier ou technique de l'acquisition et du développement des compétences par la main-d'œuvre actuelle et future ainsi que la connaissance des besoins de compétences du marché du travail.

Aussi, dans le cadre du discours sur le budget 2018-2019, le ministre des Finances a annoncé une hausse de 5 000 k$ par année, pour une durée de 5 ans, de la contribution du gouvernement du Québec pour le programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT.

De plus, le gouvernement a autorisé le MTESS à verser au Fonds une contribution financière de 5 000 k$ pour l'exercice financier 2018-2019 afin de soutenir le Fonds pour la mise en œuvre du programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international de la CPMT. Aucune somme n'a été attribuée pour l'exercice 2019-2020.

Ainsi, la contribution attribuée au Fonds finance les initiatives suivantes :

	2020	2019
Programme de formations de courte durée priviligéant les stages dans les professions par la CPMT	15 000	15 000
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT	2 000	2 000
Soutien au dévéloppment des compétences pour encourager la diversification et le commerce internationnal	-	5 000
	17 000	**22 000**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Dans le cadre du programme fédéral «Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical», le gouvernement du Canada a accordé une contribution financière au Fonds d'un montant maximum de 11 920 k$ pour trois ans à compter de 2018-2019, dont un montant de 3 570 k$ pour l'exercice financier 2019-2020 (4 780 k$ pour l'exercice financier 2018-2019). Cette contribution vise uniquement le financement des dépenses admissibles au programme provincial «Programme partenarial pour la formation et l'innovation» mis en place au sein de la programmation du Fonds. Ce programme partenarial qui se déroule du 1er avril 2018 au 31 mars 2023 comprend les deux volets suivants:

- volet 1 — Investissement dans l'équipement et le matériel de formation
- volet 2 — Innovation dans l'apprentissage

Lorsque les paiements reçus excèdent le montant auquel le Fonds est admissible dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le montant excédentaire constitue une créance envers le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2020, 2 k$ représentant l'excédent des paiements reçus sur les dépenses admissibles a été comptabilisé au poste Créditeurs et charges à payer (7 k$ pour 2019).

Au cours du mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 et la fermeture des établissements d'enseignement ont fait en sorte de retarder la signature de certaines ententes. Il a été convenu avec le gouvernement du Canada qu'un montant de 522 k$ serait exceptionnellement considéré en revenus reportés de l'exercice 2019-2020.

6. PROGRAMME PARTENARIAL POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION

Les charges liées à la contribution du Canada pour les dépenses admissibles au projet soutenant la mise en œuvre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, incluses à l'état des résultats, se détaillent comme suit :

	2020	2019
Coûts administratifs	178	239
Coûts administratifs des sous-projets	74	111
Coûts des sous-projets du volet 1	2 794	4 423
	3 046	**4 773**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit l'article 41 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, les frais associés à l'administration de la Loi, soit les frais engagés pour l'administration des règlements afférents à la Loi, sont présentés distinctement dans les états financiers du Fonds.

	2020	2019
Frais associés à l'administration de la Loi		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	850	822
Prêts de services	238	243
Honoraires professionnels : études, enquêtes et vigie	446	-
Autres honoraires professionnels	-	4
Créances douteuses	338	202
Loyers	112	116
Autres	38	35
	2 022	**1 422**
Frais associés à l'administration des subventions et des bourses		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	904	688
Prêts de services	1 505	1 858
Autres honoraires professionnels	6	23
Créances douteuses	(14)	57
Loyers	142	131
Autres	69	40
	2 612	**2 797**
	4 634	**4 219**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Acceptations bancaires et billets à escompte au porteur, rachetables en tout temps, échéant entre avril 2020 et février 2021 (avril 2019 et mars 2020 pour 2019), à des taux variant de 1,24 % à 2,02 % (de 1,98 % à 2,33 % pour 2019)	67 266	63 310
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux d'emprunt du Québec quotidien lequel représente un taux de 0,25 % (1,75 % pour 2019 au taux préférentiel réduit)	8 596	4 835
	75 862	**68 145**
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	**1 441**	**682**

9. DÉBITEURS

	2020	2019
Cotisations des employeurs	32 257	29 421
Subventions aux employeurs versées en trop	386	1 500
Autres	194	325
Intérêts	27	37
	32 864	31 283
Provision pour créances douteuses	(634)	(1 643)
	32 230	**29 640**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Subventions et bourses à payer	9 954	8 933
Traitements et avantages sociaux à payer	11	80
Autres créditeurs et frais courus	762	7
	10 727	**9 020**

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à appuyer financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2020 s'établit à 52 783 k$ (39 251 k$ pour 2019).

Les versements des obligations contractuelles du Fonds s'effectueront de la façon suivante pour les quatre prochains exercices :

2021	2022	2023	2024
37 332	**11 019**	**3 432**	**1 000**

En plus de ces obligations contractuelles, le Fonds s'est également engagé à verser des bourses d'études en vertu d'ententes conclues avec des établissements d'enseignement échéant au plus tard le 31 mars 2023. Au 31 mars 2020, les obligations contractuelles liées à ces ententes s'élèvent à 4 236 k$ (4 011 k$ en 2019).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à son principal dirigeant, ses proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Le principal dirigeant du Fonds est le sous-ministre associé du secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et son principal dirigeant, ses proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, qu'elle amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit correspond à la valeur comptable de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont placés dans des institutions financières réputées et dans le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux subventions aux employeurs versées en trop et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses du Fonds :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	1 441	1 487
Créances douteuses	(14)	57
Montants radiés	(1 131)	(103)
Solde à la fin de l'exercice	**296**	**1 441**

La direction du Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Fonds évalue à faible son risque de liquidité, puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. À cet effet, le Fonds paie généralement ses créditeurs et charges à payer à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds considère qu'il est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à la volatilité des taux d'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les billets à terme et les acceptations bancaires sont rachetables en tout temps, leurs échéances sont rapprochées et sont émis à des taux d'intérêt fixes réduisant ainsi au minimum le risque de taux d'intérêt. Ainsi, le Fonds considère qu'il est exposé à un faible risque de taux d'intérêt.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.

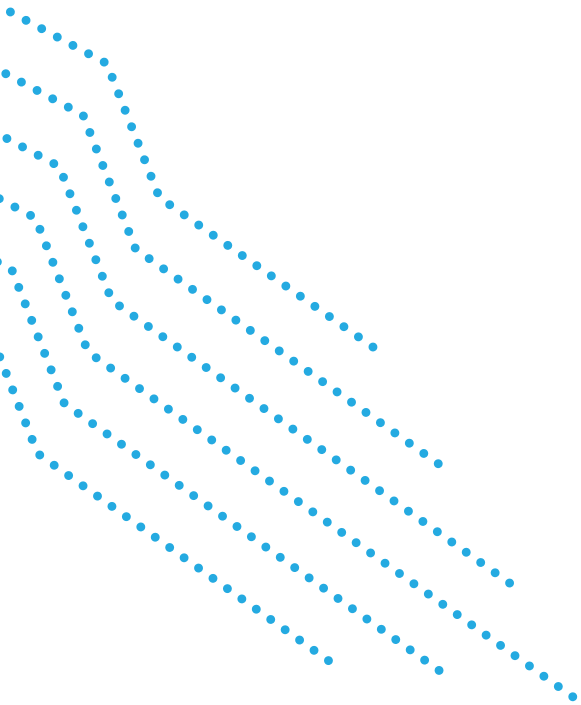

ANNEXES

TABLEAU DES SERVICES TARIFÉS

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Revenu perçu	77 000 $	500 $	570 927 $	7 116 $
Coût des biens et des services	93 581 $	9 795 $	238 507 $	23 133 $
Méthode de fixation des tarifs	Tarif fixé par le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, article 8. Tarif en vigueur au 31 mars 2020 : 1 000 $	Tarif fixé par le Règlement sur les mutuelles de formation, article 17. Tarif en vigueur au 31 mars 2020 : 250 $	Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23. Tarifs en vigueur au 31 mars 2020 : Organisme formateur : 550 $ OBNL : 200 $ Formatrice ou formateur : 300 $ Service de formation d'un employeur : 250 $ Service de formation multiemployeur : 500 $	Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre Tarifs en vigueur au 31 mars 2020 : 111 $ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un organisme formateur, une formatrice agréée ou un formateur agréé ou un ordre professionnel, et 223 $ dans tous les autres cas
Niveau de financement atteint (revenus par rapport aux coûts)	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	S. O.	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Niveau de financement visé par la tarification	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Justification du niveau de financement visé par la tarification	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1er janvier 2020	1er avril 2020
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	L'article 23 du Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation prévoit l'indexation annuelle des frais exigibles.	Le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit l'indexation des frais exigibles le 1er avril de chaque année.

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE SUBVENTION DU FONDS

Répartition des projets acceptés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi, selon le type de promoteur

Type de promoteur	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	61 (57,01)	36 (50,70)
Association d'employeurs	29 (27,10)	19 (26,76)
Comité (organisme) paritaire	4 (3,74)	8 (11,27)
Mutuelle de formation	5 (4,67)	3 (4,23)
Association de travailleuses et de travailleurs	7 (6,54)	5 (7,04)
Franchiseur	1 (0,93)	0 (0,00)
Créneau d'excellence	0 (0,00)	0 (0,00)
Fournisseur de services	0 (0,00)	0 (0,00)
TOTAL	**107 (100,00)**	**71 (100,00)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi, selon le type de promoteur

Type de promoteur	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	9 574 614 (64,52)	5 383 785 (50,55)
Association d'employeurs	3 529 586 (23,78)	2 846 808 (26,73)
Association de travailleuses et de travailleurs	792 605 (5,34)	930 902 (11,65)
Comité (organisme) paritaire	506 707 (3,41)	1 241 130 (11,65)
Mutuelle de formation	337 373 (2,27)	248 648 (2,33)
Créneau d'excellence[19]	0 (0,00)	0 (0,00)
Franchiseur	99 800 (0,67)	0 (0,00)
Fournisseur de services	0 (0,00)	0 (0,00)
TOTAL	**14 840 685 (100,00)**	**10 651 273 (100,00)**

19. Les créneaux d'excellence ne sont plus des promoteurs admissibles à partir de 2019-2020.

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Formation de base et alphabétisation	1 (0,93)	1 (1,41)
Francisation des milieux de travail	4 (3,74)	2 (2,82)
Formation continue en entreprise	91 (85,05)	62 (87,32)
Développement des compétences au moyen de stages rémunérés en entreprise	11 (10,28)	6 (8,45)
TOTAL	**107 (100,00)**	**71 (100,00)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Formation de base et alphabétisation	291 143 (1,96)	333 977 (3,14)
Francisation des milieux de travail	813 788 (5,48)	719 254 (6,75)
Formation continue en entreprise	9 874 819 (66,54)	6 357 315 (59,69)
Développement des compétences au moyen de stages rémunérés en entreprise	3 860 935 (26,02)	3 240 727 (30,43)
TOTAL	**14 840 685 (100,00)**	**10 651 273 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Formation de base	10 (4,13)	S. O.
Francisation des milieux de travail	164 (67,77)	15 (68,18)
Rehaussement des compétences dans un contexte de mobilité interne	54 (22,32)	4 (18,18)
Développement de la main-d'œuvre dans un contexte de croissance et de création d'emplois (de 10 à 49 emplois)	14 (5,79)	3 (13,64)
TOTAL	**242 (100,00)**	**22 (100,00)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Formation de base	177 034 (3,16)	S. O.
Francisation des milieux de travail	3 681 664 (65,61)	204 495 (33,26)
Rehaussement des compétences dans un contexte de mobilité interne	1 174 252 (20,92)	169 287 (27,54)
Développement de la main-d'œuvre dans un contexte de croissance et de création d'emplois (de 10 à 49 emplois)	578 101 (10,30)	240 985 (39,20)
TOTAL	**5 611 051 (100,00)**	**614 767 (100,00)**

Répartition par région des projets acceptés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi

Région administrative	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
1. Bas-Saint-Laurent	3 (1,24)	0 (0,00)
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 (0,83)	1 (4,55)
3. Capitale-Nationale	7 (15,70)	16 (72,73)
4. Mauricie	14 (5,79)	2 (9,09)
5. Estrie	10 (4,13)	0 (0,00)
6. Montréal	38 (15,70)	1 (4,55)
7. Outaouais	1 (0,41)	0 (0,00)
8. Abitibi-Témiscamingue	4 (1,65)	0 (0,00)
9. Côte-Nord	4 (1,65)	0 (0,00)
10. Nord-du-Québec	4 (1,65)	0 (0,00)
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0 (0,00)	0 (0,00)
12. Chaudière-Appalaches	22 (9,09)	0 (0,00)
13. Laval	12 (4,96)	0 (0,00)
14. Lanaudière	15 (6,20)	1 (4,55)
15. Laurentides	20 (8,26)	0 (0,00)
16. Montérégie	39 (16,12)	1 (4,55)
17. Centre-du-Québec	16 (6,61)	0 (0,00)
TOTAL	**242 (100,00)**	**22 (100,00)**

Répartition par région des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi

Région administrative		2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
1.	Bas-Saint-Laurent	0 (0,00)	0 (0,00)
2.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	132 466 (2,36)	99 207 (16,14)
3.	Capitale-Nationale	512 479 (9,13)	225 970 (36,76)
4.	Mauricie	274 758 (4,90)	156 985 (25,54)
5.	Estrie	307 873 (5,49)	0 (0,00)
6.	Montréal	1 355 063 (24,15)	84 000 (13,66)
7.	Outaouais	74 157 (1,32)	0 (0,00)
8.	Abitibi-Témiscamingue	181 660 (3,24)	0 (0,00)
9.	Côte-Nord	24 178 (0,43)	0 (0,00)
10.	Nord-du-Québec	35 816 (0,64)	0 (0,00)
11.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0 (0,00)	0 (0,00)
12.	Chaudière-Appalaches	285 157 (5,08)	0 (0,00)
13.	Laval	468 218 (8,34)	0 (0,00)
14.	Lanaudière	277 953 (4,95)	36 979 (6,02)
15.	Laurentides	680 884 (12,13)	0 (0,00)
16.	Montérégie	729 924 (13,01)	11 626 (1,89)
17.	Centre-du-Québec	167 507 (2,99)	0 (0,00)
TOTAL		**5 611 051 (100,00)**	**614 767 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail	S. O.	12 (44,44)
Francisation des milieux de travail	S. O.	15 (55,56)
TOTAL	**S. O.**	**27 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail	S. O.	1 183 872 (56,62)
Francisation des milieux de travail	S. O.	906 972 (43,38)
TOTAL	**S. O.**	**2 090 844 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Formation continue en entreprise	S. O.	47 (88,68)
Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail	S. O.	5 (9,43)
Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises	S. O.	1 (1,89)
TOTAL	**S. O.**	**53 (100,00)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Formation continue en entreprise	S. O.	6 796 551 (75,54)
Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail	S. O.	1 822 905 (20,26)
Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises	S. O.	378 167 (4,20)
TOTAL	**S. O.**	**8 997 623 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Stages de mise en œuvre des compétences	124 (21,16)	260 (34,99)
Stages de développement des compétences d'une durée de moins de 300 heures	291 (49,66)	325 (43,74)
Stages de développement des compétences d'une durée de 300 à 540 heures	109 (18,60)	40 (5,38)
Stages de développement des compétences d'une durée de plus de 540 heures	62 (10,58)	118 (15,88)
TOTAL	**586 (100,00)**	**743 (100,00)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Stages de mise en œuvre des compétences	447 000 (19,57)	951 000 (32,91)
Stages de développement des compétences d'une durée de moins de 300 heures	944 000 (41,33)	1 128 000 (39,03)
Stages de développement des compétences d'une durée de 300 à 540 heures	568 000 (24,87)	176 000 (6,09)
Stages de développement des compétences d'une durée de plus de 540 heures	325 000 (14,23)	635 000 (21,97)
TOTAL	**2 284 000 (100,00)**	**2 890 000 (100,00)**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme partenarial pour la formation et l'innovation, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Investissements dans l'équipement et le matériel de formation	27 (100,0)	34 (85,0)
Innovation dans l'apprentissage	0 (0,0)	6 (15,0)
TOTAL	**27 (100,0)**	**40 (100,0)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du Programme partenarial pour la formation et l'innovation, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Investissements dans l'équipement et le matériel de formation	4 534 374 (100,0)	2 949 633 (87,0)
Innovation dans l'apprentissage	0 (0,0)	439 678 (13,0)
TOTAL	**4 534 374 (100,0)**	**3 389 311 (100,0)**

Répartition des Bourses de promotion des programmes de formation menant à des professions priorisées par la CPMT, par type de formation

Programme d'études	Nombre de bourses
Formation technique	577
Formation professionnelle	421
TOTAL	**998**

Répartition des projets subventionnés en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 Nombre (%)	2019-2020 Nombre (%)
Diversification des marchés et des biens	0 (0,0)	1 (33,33)
Commerce international	5 (100,0)	2 (66,67)
TOTAL	**5** **(100,0)**	**3** **(100,0)**

Répartition des subventions accordées en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le cadre du programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international, selon le volet

Volet du programme	2018-2019 $ (%)	2019-2020 $ (%)
Diversification des marchés et des biens	S. O.	31 620 (47,68)
Commerce international	77 289 (100,0)	34 701 (52,32)
TOTAL	**77 289** **(100,0)**	**66 321** **(100,0)**

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS ET SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2019-2020, PAR PROGRAMME

Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi

Bénéficiaire	Subvention accordée $
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	66 671
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	21 660
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	945 990
Association de vitrerie et fenestration du Québec	60 932
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	14 227
Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	99 966
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	238 250
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	81 483
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	106 906
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	91 135
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	603 262
Camo-route inc.	277 262
Camo-route inc.	171 351
Camo-route inc.	92 577
Camo-route inc.	77 945
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean	99 495
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	389 681
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	69 565
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	107 145
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	157 011

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	208 046
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	122 692
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	87 495
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	490 411
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	63 504
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	114 135
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	158 711
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	208 259
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	110 840
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	6 010
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	333 977
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	242 283
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	93 020
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	27 346
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	83 761
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	158 273
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	17 892
Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (Compétence Culture)	40 840
Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (Compétence Culture)	32 970
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services	105 928
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	83 674
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	89 715
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	83 038

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	13 895
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	58 732
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	38 904
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	26 107
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	22 419
Conseil des métiers d'art du Québec	89 560
Conseil des métiers d'art du Québec	34 147
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	250 049
Conseil québécois du patrimoine vivant	99 600
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	57 005
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	215 278
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	289 415
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	270 943
Fraternité provinciale des ouvriers en électricité, local 1676	87 941
Institut de la maçonnerie du Québec	27 846
Institut national de l'image et du son (INIS)	99 783
Institut national de l'image et du son (INIS)	66 607
L'Association des commerçants de piscines au Québec	185 465
La Danse sur les routes du Québec	17 297
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	82 258
Réseau d'enseignement de la danse	58 772
Réseau d'enseignement de la danse	42 293
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	867 646
Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) inc.	27 893
Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) inc.	67 251
Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH)	99 579

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800)	592 046
Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800)	127 208
TOTAL	**10 651 273**

Soutien régionalisé à l'adéquation formation-emploi

Bénéficiaire	Subvention accordée $
9090-5092 Québec inc.	36 979
9103-8034 Québec inc.	15 272
AIM Éco-centre inc.	17 761
Aurel Harvey & Fils inc.	19 689
BD Diagnostics	16 557
Biscuits Leclerc ltée	20 531
Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier	7 220
Divel inc.	57 000
Dufour Chevrolet Buick GMC inc.	9 170
Enviroplast inc.	84 000
Epsilia inc.	99 985
Esprit de famille S.A.	6 890
Financetoimieux.com inc.	11 626
Freneco	22 426
Industrielle Alliance, assurance et services financiers inc.	10 850
L'Association pour l'intégration sociale (région Québec)	21 475
La Voix des anglophones de Québec	6 050
Les gibiers Canabec inc.	18 050

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Lumen Warm inc.	13 600
MS Solutions équipement inc.	18 101
PF Résolu Canada inc.	99 207
Restaurant Normandin (2014) inc.	2 328
TOTAL	**614 767**

Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation

Bénéficiaire	Subvention accordée $
2958-3465 Québec inc. (Hôtel Universel)	3 599
6155227 Canada incorporée	17 181
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	439 677
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	64 309
Bio-K Plus international inc.	1 360
Bois B.S.L. inc.	12 355
Camo-route inc.	182 341
Cidrerie Michel Jodoin inc.	16 563
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	32 082
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	444 735
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	174 843
Coop étudiante du Collège et du Cégep à L'Assomption	11 617
Cusimer (1991) inc.	81 443
Élevage et grains Gelé inc.	29 843
Finovak inc.	13 094
Groupe Deric inc.	20 750

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Intégration Dolphin inc.	11 650
Kraft Nordic, S.E.C.	100 000
La Remontée inc.	6 090
Les industries Lassonde inc.	58 760
Les industries Spectra Premium inc.	6 336
Les jardins Michel Corbeil inc.	90 055
Les pêcheries Marinard ltée	62 319
Niedner inc.	58 069
Olymel S.E.C.	78 000
Poissonnerie Blanchette inc.	56 243
Usinage J.M. Blanchette inc.	17 530
TOTAL	**2 090 844**

Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Académie des entrepreneurs généraux	279 642
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	69 072
Association Béton Québec	42 486
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	17 738
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	25 539
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	23 793
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	19 359
Association des libraires du Québec (ALQ)	56 800

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	147 963
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	302 662
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	572 242
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	173 954
Camo-route inc.	61 028
Camo-route inc.	483 584
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	407 799
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean	64 791
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est	94 364
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est	182 156
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	264 344
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	6 627
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	28 631
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	85 597
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	96 837
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	96 986
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	378 167
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	69 591
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	67 893
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	57 338
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	87 079
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	53 458
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	32 787

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	64 230
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	629 329
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	93 486
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	87 717
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	532 723
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	38 401
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	79 275
Conseil québécois de la musique	15 211
Conseil québécois des entreprises adaptées	42 033
Conseil québécois des entreprises adaptées	58 360
Conseil québécois des entreprises adaptées	99 577
Fédération québécoise des sociétés Alzheimer	108 467
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	212 044
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	37 295
Institut national de l'image et du son (INIS)	26 248
La Danse sur les routes du Québec	23 523
La Société des chefs, cuisiniers et pâtissiers de la province de Québec	319 739
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	12 909
Réseau d'enseignement de la danse	96 397
Réseau d'enseignement de la danse	92 693
Réseau de coopération des EÉSAD	1 917 386
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	60 273
TOTAL	**8 997 623**

Programme de développement des compétences pour la relève en emploi

Bénéficiaire	Subvention accordée $
9015-4931 Québec inc.	50 286
9088-6615 Québec inc.	25 569
Action-Habitation de Québec inc.	19 528
Atelier d'usinage et de soudure Val d'Or inc.	10 220
Bois d'ingénierie Résolu-LP St-Prime S.E.C.	24 940
CIMA+ S.E.N.C.	10 975
Construction GDL inc.	3 114
Coopérative des travailleurs forestiers de Ste-Marguerite	24 429
D.M.C Soudure inc.	21 000
Excell Porcs 2006 inc.	5 520
Fibrek S.E.N.C.	100 000
Gestion ADC (1996) inc.	15 000
Groupe Cambli inc.	43 890
Laboratoire dentaire Simon Legault inc.	17 550
Les produits Gilbert inc.	6 298
Les sous-tapis Dura ltée	6 962
Les textiles Patlin inc.	7 362
Matériaux F.P. inc.	4 428
Natart Juvénile inc.	34 165
Raymond Robert ltée	9 530
Roberge & Fils inc.	37 751
Saint-Hilaire Coiffure 2003	3 114
Stedfast inc.	47 048
Supermarché Le Faubourg inc.	41 600
Systèmes électriques Nordique ltée	36 150
Transport Allaire inc.	14 480
TOTAL	**620 909**

Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

Bénéficiaire	Subvention accordée $
156023 Canada inc. (Planète Mazda)	5 000
156023 Canada inc. (Planète Mazda)	3 000
2635-8853 Québec inc. (Services d'entretien ménager Mathile)	3 000
2954-7486 Québec inc. (Les soudures Lebel enr.)	3 000
2961-0300 Québec inc. (Location Daniel Boivin)	3 000
2970-7528 Québec inc. (Auto H Grégoire St-Eustache)	3 000
3100-4377 Québec inc. (Carrosserie CPA)	8 000
3104-0611 Québec inc.	3 000
3D Graphique	3 000
4170083 Canada inc. (Carbotech international)	3 000
4170083 Canada inc. (Carbotech international)	3 000
4183096 Canada inc. (Spinelli Toyota Lachine)	5 000
4183096 Canada inc. (Spinelli Toyota Lachine)	10 000
6005438 Canada inc. (DWB Consultants)	6 000
6394175 Canada inc.	5 000
9057-3353 Québec inc.	3 000
9057-3882 Québec inc. (IGA Marché Paquette)	4 000
9060-3085 Québec inc. (Fleuriste Foliole international)	3 000
9060-3085 Québec inc. (Fleuriste Foliole international)	3 000
9086-3440 Québec inc.	3 000
9114-9526 Québec inc. (KIA Beauport)	5 000
9114-9856 Québec inc. (Trois-Rivières Mitsubishi)	3 000
9118-9746 Québec inc. (Parc nautique Beach Club)	3 000
9118-9746 Québec inc. (Parc nautique Beach Club)	3 000
9122-8569 Québec inc. (Ferme Ronoît)	3 000
9122-8569 Québec inc. (Ferme Ronoît)	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
9124-6264 Québec inc. (Gestimark.com)	3 000
9146-3000 Québec inc. (Ste-Thérèse Toyota)	3 000
9147-8040 Québec inc. (Sport motorisé Honda)	3 000
9162-1045 Québec inc. (Sports aux puces Blainville)	3 000
9179-3042 Québec inc. (Boston Pizza St-Eustache)	3 000
9195-8736 Québec inc. (Garage Martin Henri)	5 000
9202-4421 Québec inc. (Rééduc-Active Clinique Physio-Ergo)	3 000
9212-8131 Québec inc. (Atelier de services Mécanopro)	5 000
9217-3632 Québec inc. (Les viandes Reinthal)	4 000
9219-3382 Québec inc. (Groupe Trylea)	3 000
9223-4434 Québec inc. (Ranch La Douceur)	3 000
9227-6830 Québec inc. (Constructions JD)	3 000
9232-5208 Québec inc. (Clinique de physiothérapie de Lac-St-Charles)	6 000
9233-6080 Québec inc. (Copie conforme 2011)	3 000
9246-6721 Québec inc. (École de conduite de Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	3 000
9246-6721 Québec inc. (École de conduite de Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	3 000
9265-0720 Québec inc.	3 000
9272-6546 Québec inc. (SBR Signalisation)	3 000
9272-6546 Québec inc. (SBR Signalisation)	3 000
9275-1254 Québec inc. (Fix Auto St-Eustache)	4 000
9295-8529 Québec inc.	3 000
9303-6408 Québec inc. (Atelier d'usinage Innova Précision 2014)	3 000
9305-3510 Québec inc. (Nancy Richard)	3 000
9310-3422 Québec inc. (CP Consultante)	3 000
9322-9755 Québec inc.	3 000
9332-6817 Québec inc.	3 000
9336-0105 Québec inc. (La Grange Récup. inc.)	9 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
9339-9921 Québec inc. (Honda St-Nicolas)	5 000
9341-9067 Québec inc. (Le Maître de l'assurance)	3 000
9347-9962 Québec inc.	3 000
9350-5840 Québec inc. (Montek Solution)	3 000
9350-8406 Québec inc. (Empire Auto)	3 000
9358-5677 Québec inc. (KIA Val-Bélair)	5 000
9360-8065 Québec inc. (Hydrotek Hydroponique)	3 000
9362-3254 Québec inc.	3 000
9366-0587 Québec inc. (Elenco, Réseau construction)	3 000
9370-9921 Québec inc. (Ferme Piroco et Fils)	3 000
9381-9357 Québec inc. (Dépan-info Mirabel)	6 000
9381-9357 Québec inc. (Dépan-info Mirabel)	6 000
9381-9357 Québec inc. (Dépan-info Mirabel)	3 000
9383-7078 Québec inc. (Estheti K)	3 000
9383-7078 Québec inc. (Estheti K)	3 000
9384-5931 Québec inc. (Atelier mécanique Rosemère)	5 000
9397-8641 Québec inc. (Petit Moteur Lachute)	3 000
9401-1640 Québec inc. (Danse Rachel Jasmin)	3 000
À la boîte à fleurs de Laval inc.	3 000
À la boîte à fleurs de Laval inc.	3 000
A.B.E.L DESIGN	3 000
A.D.N. Communications	3 000
Accès Vet Blainville Hôpital vétérinaire inc.	3 000
Acier d'armature de Beauce	3 000
Acier profilé S.B.B. inc.	3 000
Activix inc.	3 000
Aerospatiale Hemmingford inc.	5 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Agence Robert Refond inc.	3 000
Agrimétal inc.	3 000
Alepin Gauthier Avocats inc.	3 000
Alepin Gauthier Avocats inc.	3 000
Alice & Roger (Résidence du Verger)	9 000
Aliments Landish	9 000
Alliance de commerces mexicains à Montréal	12 000
Alliance de commerces mexicains à Montréal	3 000
Alliance de commerces mexicains à Montréal	3 000
Alta Précision inc.	5 000
Altaï Canada	3 000
Altrum	3 000
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	3 000
André Evequoz et Christiane Blanchet	3 000
APGN inc.	3 000
Applications Bamboo Soft inc.	6 000
Arpentage FC inc.	3 000
Artix Distribution inc.	3 000
Association québécoise des marionnettistes (A.Q.M.)	3 000
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides	3 000
Atelier d'usinage Gobeil inc.	5 000
Atelier d'usinage Okotech inc.	5 000
Atelier d'usinage Poudrier inc.	4 000
Atelier d'usinage Poudrier inc.	3 000
Atelier d'usinage Poudrier inc.	3 000
Atelier Mecanic M.G. inc.	4 000
Atelier de mécanique Claude Bourget inc.	4 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Atelier mécanique J.S. inc.	3 000
Atelier mécanique Nord-Sud inc.	4 000
Atelier mécanique Pierre Mondou inc.	3 000
Atelier mécanique Pierre Mondou inc.	5 000
Au coin de Sophie inc.	3 000
Au coin de Sophie inc.	3 000
Au coin de Sophie inc.	3 000
Audi Blainville inc.	5 000
Audi Blainville inc.	3 000
Auto Ambassadeur inc. (Lexus Laval)	3 000
Auto Bugatti	8 000
Auto Bugatti	5 000
Autobus Transco (1988) inc.	3 000
Autobus Transco (1988) inc.	4 000
Automobiles Boisvert inc.	3 000
Automobiles Donald Brassard inc.	3 000
Automobiles Guy Beaudoin inc.	5 000
Autopro Vimont	3 000
Autos plus J.F. Hamel inc.	3 000
Balance Précision inc.	6 000
Balances industrielles Montréal (BIM) inc.	3 000
Balances industrielles Montréal (BIM) inc.	3 000
Bateaux Legend	3 000
Beauport Hyundai	5 000
Bédard Ressources inc.	3 000
Bégin & Bégin incorporée	3 000
Bégin & Bégin incorporée	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Bégin & Bégin incorporée	3 000
Bélanger & Proulx-Rivard, notaires	3 000
Belles Formes inc.	3 000
Belles Formes inc.	3 000
Beslogique inc.	6 000
Beslogique inc.	3 000
Beslogique inc.	12 000
Béton Provincial ltée	3 000
Beurd	3 000
Bijoux wellDunn inc.	3 000
Bijoux wellDunn inc.	3 000
Bijoux wellDunn inc.	3 000
BMW Lévis	5 000
BMW Ville de Québec	5 000
Boisvert Chevrolet Buick GMC ltée	5 000
Boisvert Chevrolet Buick GMC ltée	3 000
Boucherie Alphonse Côté inc.	4 000
Boucherie J.C Fortin inc.	4 000
Boucherie La bête gourmande inc.	4 000
Bousquet Technologies inc.	5 000
Boutique TasteBuds inc.	3 000
Boutique TasteBuds inc.	3 000
Bradken Traitement des minerais C.B.	3 000
Brematech inc.	5 000
Brematech inc.	5 000
Ça c'est chiens	3 000
Camo sur mesure inc.	5 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Canam Bâtiments et structures inc.	6 000
Canimex inc.	3 000
Canimex inc.	3 000
Canimex inc.	3 000
Canneberges Atoka inc.	3 000
Canneberges Atoka inc.	3 000
Canneberges Atoka inc.	4 000
Captif Communication (Michaël Faucher)	3 000
Car on pense à votre santé inc.	3 000
Carrefour informatique Laval inc.	3 000
Carrosserie Duval Auto (9021-3661 Québec inc.)	5 000
Carrosserie Duval Auto (9021-3661 Québec inc.)	5 000
Carrosserie Frontenac inc.	5 000
Carrosserie NCL inc.	4 000
Carrosserie Vaudreuil-Dorion inc.	5 000
Carrosseries Mercier inc.	5 000
Carrossier Procolor Blainville inc.	8 000
Carrossier Procolor Piedmont/St-Sauveur	8 000
CarrXpert Sainte-Julie inc.	5 000
Cascades CS+ inc.	3 000
Cascades Transport inc.	24 000
CDID inc.	12 000
Central Café – Coop de solidarité	3 000
Centre d'intervention Le Rond-point	3 000
Centre collision Hochelaga-Maisonneuve inc.	5 000
Centre de collision Montréal-Est inc.	5 000
Centre de correction vertébrale Rive Sud inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Centre de l'auto Rosemère	5 000
Centre de l'auto Sillery inc.	5 000
Centre de la petite enfance Rayon de soleil inc.	6 000
Centre de pédiatrie sociale des Appalaches	3 000
Centre de services partagés LMT inc.	5 000
Centre de services partagés LMT inc.	5 000
Centre de stimulation L'intercom	3 000
Centre d'intervention Le Rond-point	3 000
Centre Domrémy des Appalaches inc.	3 000
Centre du camion Québec Métro inc.	5 000
Centre équestre de Bellefeuille	3 000
Centre équestre Mirabel	3 000
Centre femmes Aux quatre vents	3 000
Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO)	3 000
Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO)	3 000
Centre Kubota des Laurentides inc.	6 000
Centre-collision Henri-Bourassa inc.	5 000
Centre-collision RDP inc. (Fix Auto Henri-Bourassa)	5 000
Centre-Monsieur-Nymous	3 000
Centre-Monsieur-Nymous	3 000
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	3 000
Chambre de commerce et d'industrie de St-Jérôme	3 000
Chambre de commerce et d'industrie de St-Jérôme	3 000
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	3 000
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	3 000
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	3 000
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	3 000
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes	3 000
Chambre de commerce latino-américaine du Québec	3 000
Chandonnet Soudure internationale inc.	3 000
Chantier de l'économie sociale	3 000
Charex inc.	3 000
Chocolaterie Mathilde Fays inc.	3 000
Chocolaterie Mathilde Fays inc.	3 000
Cicame Énergie inc.	5 000
Claret Canada inc.	5 000
Claude Beaulieu Sport inc.	3 000
Clinique vétérinaire Mirabel inc.	3 000
Clinique vétérinaire St-Tite inc.	3 000
Cloutier Pro Mini Moteur inc.	3 000
Club Piscine Laval inc.	3 000
CM Fabrication inc.	3 000
CMP Solutions mécaniques avancées ltée	5 000
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent	3 000
Comité de l'entrepôt de L'Anse-au-Griffon	3 000
Communications Dialexia inc.	3 000
Communications Dialexia inc.	3 000
Communications Dialexia inc.	3 000
Communications Ellée	3 000
Communications GloboTech	3 000
Compagnie USNR / Kockums Cancar	4 000
Compagnie USNR / Kockums Cancar	5 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Compagnie USNR / Kockums Cancar	3 000
Compagnie USNR / Kockums Cancar	3 000
Complexe Auto Plus inc.	3 000
Comptabilité Véro	3 000
ComptAssistance	3 000
Conception Génik inc.	5 000
Connexion Technic inc.	3 000
Constructions iLAND inc.	3 000
Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides	3 000
Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides	3 000
Coopérative forestière La Nord-Côtière	3 000
Courtier Innovasens inc.	3 000
CPE La Marelle des Bois-Francs	3 000
Créagine	3 000
Créagine	3 000
Crèmerie Blu! Gelato & Cie inc.	3 000
Daillac limitée	3 000
Daillac limitée	3 000
Damotech inc.	3 000
Daotek Concept	3 000
Demain Demain inc.	3 000
Des Laurentides Ford inc.	3 000
Desjardins Sport inc.	3 000
Dienamex inc.	5 000
Distribution Adéo inc.	3 000
Doppelmayr CTEC ltée	5 000
Doucet Machineries inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Doucet Machineries inc.	3 000
Doucet Machineries inc.	3 000
Dressage des roses (Desrosiers, Nathalie)	3 000
Duo Énergie graphique – Lettreur Nord-Sud inc.	3 000
Durocher, Rachel	3 000
École de formation des intervenants canins du Québec	3 000
Ecotone L'Ami Sport inc.	3 000
EFS Solutions santé	9 000
Electro-Kut inc.	5 000
EMANSO Technologies, inc.	3 000
Enseignes Leco ltée	3 000
Épicerie Réal Robitaille inc.	4 000
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	4 000
Équipement PRB inc.	3 000
Équipement PRB inc.	3 000
Équipements André Lacasse inc.	3 000
Étalex inc.	5 000
Étalex inc.	5 000
Évimbec ltée	9 000
Évolupharma inc.	3 000
Expérience équestre GEM S.E.N.C.	3 000
Ferme Agneaux des champs	3 000
Ferme Couvrette et Fils	3 000
Ferme de la Belle Époque S.E.N.C.	3 000
Ferme des voltigeurs inc.	3 000
Ferme du littoral inc.	3 000
Ferme Érilis inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Ferme L'Angélus S.E.N.C.	3 000
Ferme Stéphane Girard	3 000
Ferme Val Moreau inc.	3 000
Ferme Villeneuve	3 000
Fil&Coton, Fil&Coton Atelier	3 000
Fines Cuisines inc.	3 000
Fines Cuisines inc.	3 000
Fleuriste Cléome	3 000
Fleuriste St-Eustache	3 000
Fondation Trois-Rivières pour un développement durable	3 000
Fonderie Poitras ltée	3 000
Fruit d'Or inc.	3 000
Fruit d'Or inc.	3 000
Fruit d'Or inc.	3 000
Fruit d'Or inc.	3 000
Fusion Expert conseil inc.	15 000
Fusion Expert conseil inc.	3 000
FXTI inc.	3 000
G.M. Précision inc.	5 000
Gam Conception inc.	5 000
Garage Clément Fournier inc.	4 000
Garage Desharnais & Fils limitée	5 000
Garage Gilles Roy	5 000
Garage J.R. Messier inc.	3 000
Garage Lavoie et Ménard inc.	3 000
Garage Maurice Hamel	5 000
Garage Olivier & Leclerc inc.	4 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Garage Paul de Bassecourt inc.	5 000
GEG Conseils en structure inc.	3 000
Géomatique BLP Arpenteurs-géomètres inc.	3 000
Gervais Auto inc.	3 000
Gestion Cosic inc.	3 000
Gestion de patrimoine ASF inc.	3 000
Gestion FSTG inc.	10 000
Gestion Gotham inc. (Building Stack)	15 000
Gestion Larocque-Cournoyer inc.	3 000
Gestion Larocque-Cournoyer inc.	3 000
Gestion Larocque-Cournoyer inc.	3 000
Gestion Masson St-Pierre inc.	4 000
GestionPCO	3 000
GO Matériaux inc.	3 000
GO Usinage inc.	3 000
Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches	3 000
Greenbee Logiciel inc.	3 000
Grenier BMW	5 000
Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	3 000
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	5 000
Groupe Anderson inc.	3 000
Groupe Aqua Vitæ inc.	3 000
Groupe Artitalia inc.	10 000
Groupe Autos Ste-Foy inc.	10 000
Groupe Axiomatech inc.	3 000
Groupe conseil agricole du Centre du Québec	3 000
Groupe Corpo Prestige	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Groupe Corpo Prestige	15 000
Groupe DCM inc.	5 000
Groupe DCM inc.	5 000
Groupe DCM inc.	3 000
Groupe Geyser inc.	3 000
Groupe J.L. Leclerc inc.	6 000
Groupe Lelys inc.	3 000
Groupe Lelys inc.	3 000
Groupe NBG inc.	3 000
Groupe NBG inc.	3 000
Groupe PureSphera inc.	6 000
Groupe PureSphera inc.	3 000
Groupe R.Y. Beaudoin inc.	3 000
Groupe R.Y. Beaudoin inc.	3 000
Groupe Santé Valeo inc. (Résidence L'artisan)	6 000
Groupement forestier de Témiscouata inc.	9 000
Groupement forestier de Témiscouata inc.	3 000
Groupement forestier de Témiscouata inc.	12 000
Groupement forestier et agricole Taché inc.	9 000
H. Auger Automobiles inc.	3 000
H Grégoire Infiniti Laval	3 000
Haltman, Merlyn (Chez Xandra)	3 000
Hamel BMW	3 000
Hamel Construction inc.	3 000
Hamel Honda	5 000
HLS Bégin St-Georges	5 000
Hommes Sept-Îles	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Honda de Blainville	3 000
Hôpital vétérinaire Blainville	3 000
Hôpital vétérinaire de Bellerive	3 000
Hôpital vétérinaire de Bellerive	3 000
Hôpital vétérinaire de la Vallée SENC	3 000
Hôpital vétérinaire de Rawdon	3 000
Hôpital vétérinaire de Rawdon	3 000
Hôpital vétérinaire de Rivière-du-Loup inc.	6 000
Hôpital vétérinaire des Prairies inc.	3 000
Hôpital vétérinaire Duvernay inc.	3 000
Horizon Arpenteurs-géomètres inc.	4 000
Hôtel Sheraton Laval	3 000
Hulix Conseil inc.	3 000
Hydrolico international inc.	5 000
Hypnose Communications inc.	3 000
Hypnose Communications inc.	3 000
Hyundai St-Jérôme	5 000
Hyundai Trois-Rivières	3 000
ICO Technologies inc.	3 000
Immovex	3 000
Impéria Hospitalité inc.	3 000
Impéria Hôtel et suites inc.	3 000
Industek inc.	3 000
Industek inc.	3 000
Industrie Billette inc.	5 000
Industries de précision rapide ltée	5 000
Industries Machinex inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Industries Machinex inc.	3 000
Industries Machinex inc.	3 000
Industries Machinex inc.	3 000
Inédit du Nord	3 000
Infiniti Québec	5 000
Innovation maritime	6 000
Inspecteur canin inc.	3 000
Inspecteur canin inc.	9 000
Inspecteur canin inc.	6 000
Institut des territoires	3 000
Institut des territoires	3 000
Investissements BSG inc.	3 000
Italcaffé Canada inc.	3 000
J. René Lafond inc.	6 000
Janelle, Audrey (Paon Design)	3 000
Jardin dépôt inc.	3 000
Jardin Dion inc.	6 000
Jean Peters Architecte	3 000
Jeux Bebop inc.	3 000
JKB Tenue de livres	3 000
JPM Métal inc.	3 000
Jutras Avocats inc.	3 000
Karavoulias Avocats	3 000
Karine Larouche (Un bain de folie)	3 000
Kenworth Québec inc.	10 000
KIA Trois-Rivières inc.	3 000
Kontron Canada inc.	6 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Kontron Canada inc.	3 000
Kontron Canada inc.	3 000
KW Optique inc.	3 000
L'Atelier créatif	3 000
L'Âtre de Sept-Îles	3 000
L'Âtre de Sept-Îles	3 000
L'Échelon des Pays-d'en-haut inc.	6 000
L'Effet boomerang inc.	6 000
L'Escarpé inc.	3 000
La Boîte à folie	3 000
La compagnie Commonwealth Plywood ltée	3 000
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	3 000
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	3 000
La ferme des pensées sauvages	3 000
La ferme Les folies bergères	3 000
La ferme Les folies bergères	3 000
La Maison de quartier Villeray	3 000
La Maison de quartier Villeray	3 000
La Maison de quartier Villeray	3 000
La Maison des femmes de Sept-Îles inc.	3 000
La Pérade Ford inc.	3 000
La Société préventive de cruauté envers les animaux – Laurentides-Labelle inc.	3 000
La Société préventive de cruauté envers les animaux – Laurentides-Labelle inc.	3 000
La Terre des bisons inc.	3 000
Laboratoire Innodal inc.	3 000
Laboratoire Innodal inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Laboratoires Abbott ltée	3 000
Laboratoires Abbott ltée	4 000
Laroche Gaulin, CPA inc.	3 000
Laval Poinçon & matrice ltée	5 000
Le centre de la mécanique Lemire et Blais inc.	3 000
Le Festivoix de Trois-Rivières	3 000
Le Festivoix de Trois-Rivières	3 000
Le groupe Bell-Horizon inc.	3 000
Le groupe Récréo-jeunesse de Baie-du-Febvre (Challenge 255)	6 000
Le Labo – Solutions brassicoles inc.	3 000
Le Traitement des fenêtres de Laval inc.	3 000
Lécuyer & Fils ltée	5 000
Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc.	3 000
Lemieux, Étienne	3 000
Lemire Précisions inc.	3 000
Les agences Kyoto (Toyota St-Eustache)	3 000
Les aliments Mise en bouche inc.	3 000
Les aliments O'Sole Mio inc.	3 000
Les ateliers S.W.A.P inc.	5 000
Les automobiles L. F. B. inc.	5 000
Les automobiles L. F. B. inc.	3 000
Les brunchs de Mathieu inc.	3 000
Les carrosseries C.T. inc.	5 000
Les compresseurs G.D.G. inc.	3 000
Les constructions GMP inc.	3 000
Les contenants I.M.L. d'Amérique du Nord inc.	5 000
Les contenants I.M.L. d'Amérique du Nord inc.	5 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Les croustilles Yum Yum enr.	3 000
Les croustilles Yum Yum enr.	3 000
Les croustilles Yum Yum enr.	3 000
Les cylindres Starcyl Canada inc.	5 000
Les entreprises D'Auteuil et Fils	3 000
Les entreprises DBM Reflex inc.	5 000
Les entreprises Ernest (Mtl) ltée	3 000
Les entreprises Multifonctions inc.	3 000
Les entreprises Robert Gauthier	3 000
Les équipements A. Provencher et Fils inc.	3 000
Les fleurs de Geneviève SB	3 000
Les fromages du Verger	3 000
Les industries DICI inc.	5 000
Les industries Leesta ltée	5 000
Les industries MJR	5 000
Les industries P.F. inc.	3 000
Les pièces d'autos St-Jérôme inc.	3 000
Les planchers Mercier (Drummondville) inc.	3 000
Les planchers Mercier (Drummondville) inc.	3 000
Les portes Baril inc.	3 000
Les productions Troublemakers inc.	3 000
Les produits Arc-Fil ltée	5 000
Les serres Michel Jetté et Réjeanne Huot S.E.N.C.	3 000
Les Sommets de la vallée inc.	3 000
Les systèmes Blubrim inc.	3 000
Les systèmes Blubrim inc.	3 000
Les tapis Ste-Marie inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Les technologies Affutech 3000 inc.	3 000
Les technologies Openmind inc.	18 000
Les toiles du Bas St-Laurent inc.	3 000
Les usinages Claude Sicotte inc.	5 000
Levasseur Auto Service inc.	3 000
Lévis Carrier inc.	4 000
Lévis Subaru enr.	5 000
Lingerie Sokoloff inc.	3 000
Lisi Aéronautique Canada	5 000
LMB Automobile inc.	3 000
Location Alain Toupin inc.	3 000
Location d'outils Mécatech	3 000
Location d'outils GPS inc.	3 000
Location d'outils Ste-Thérèse inc.	3 000
Location d'outils Ste-Thérèse inc.	3 000
Lognet inc.	3 000
Longueuil Kia (4058569 Canada inc.)	5 000
Lulu Événements inc.	3 000
M.F.B.B « Société en nom collectif »	3 000
M.F.B.B « Société en nom collectif »	3 000
M.F.B.B « Société en nom collectif »	3 000
MAAX Beauce	3 000
Machinage Piché inc.	3 000
Machine Pro inc.	5 000
Manel inc.	3 000
Manoir du Boisé Gagnon	15 000
Manoir Royal Saint-Eustache	15 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Marché Port-Royal inc. (Metro Plus Saint-Grégoire)	4 000
Marché Shawinigan Sud inc.	4 000
Marmen inc.	10 000
Marquis Imprimeur inc.	3 000
Martin Roy et Associés inc.	3 000
Martin, Valerie (Le Bon Plan)	3 000
Mathias Marine Sports inc.	3 000
Mathias Marine Sports inc.	3 000
Mauricie Volkswagen inc.	3 000
MC2 Avocats	3 000
MCB Informatique inc.	4 000
MCB Informatique inc.	3 000
MCB Informatique inc.	9 000
MD Informatique inc.	3 000
Mecachrome Canada inc.	4 000
Mécanique Pro Henri Gauvin inc.	5 000
Mécanique RH 2003 ltée	3 000
Medial Conseil santé sécurité inc.	6 000
Medial Conseil santé sécurité inc.	3 000
Medial Conseil santé sécurité inc.	3 000
Mélyssa Robert Décoratrice	3 000
Mélyssa Robert Décoratrice	3 000
Métalus inc.	3 000
Métalus inc.	3 000
Métalus inc.	3 000
Métalus inc.	3 000
Métalus inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Métaux Bass inc.	5 000
Meu.Conception inc.	3 000
Meunerie de St-Frédéric inc.	3 000
Meunerie de St-Frédéric inc.	3 000
Micador Informatique inc.	3 000
Miralis inc.	3 000
MMS Laser	3 000
MNC Performance inc.	5 000
Mobilités mondiales inc.	3 000
Modelli, Simona	3 000
Mon atelier	3 000
Moto Chain	3 000
Moto Repentigny	3 000
Namape inc.	3 000
Nathalie Bureau, conférencière & formatrice	3 000
Neksys inc.	6 000
Neksys inc.	3 000
Neptronic : Les produits nationaux pour l'environnement ltée	5 000
Nid'Otruche S.E.N.C.	3 000
Niram-Fab inc. (Groupe GMV)	5 000
Niram-Fab inc. (Groupe GMV)	5 000
Nokomis	3 000
NP2 Intelligence média	3 000
Numesh inc.	3 000
Odyscène inc.	3 000
OMY Laboratoires	3 000
OMY Laboratoires	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Orange Traffic inc.	3 000
Ordinacœur R.T.	3 000
Outillages Avitec inc.	5 000
Outillages Avitec inc.	5 000
Outillages Express	3 000
Outils Diacarb inc.	5 000
P.A.A.L. Partageons le monde	3 000
P.A.A.L. Partageons le monde	3 000
Paber Aluminium inc.	5 000
PAF Redressement et services comptables inc.	3 000
PAF Redressement et services comptables inc.	3 000
PAF Redressement et services comptables inc.	3 000
PAF Redressement et services comptables inc.	3 000
Parallèle 54 Expert-conseil inc.	3 000
Parmalat Canada inc.	3 000
Parmalat Canada inc.	3 000
Partenaires 12-18 / Érable	3 000
PCM Innovation inc.	5 000
Pinard Auto inc.	3 000
Planifitech inc.	3 000
Plessitech inc.	3 000
Plessitech inc.	3 000
Plurilogic inc.	3 000
Pneus Éthier inc.	3 000
Pomerleau inc.	15 000
Pomerleau inc.	6 000
Pomerleau inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Pomerleau inc.	3 000
Pomerleau inc.	3 000
Ponton Guillot inc.	3 000
Produits de consommation Fempro	3 000
Produits de consommation Fempro	3 000
Produits intégrés Avior inc.	5 000
Produits intégrés Avior inc.	5 000
Prospek-Création inc.	3 000
Protection incendie Venus ltée	3 000
Protomach inc.	3 000
Protomach inc.	4 000
ProWeb Solutions d'affaires électroniques inc.	3 000
Québec Contact inc.	3 000
Québec Internet inc.	3 000
Randolph Pub ludique inc.	3 000
RASAKTI inc.	3 000
RASAKTI inc.	3 000
Raysoft inc.	9 000
RDC Contrôle ltée	5 000
Recyc PHP inc.	3 000
Regroupement des personnes handicapées physiques de la région de Thetford	3 000
Repère Paysage	3 000
Résidence Côté jardin	3 000
Révolution Fermentation inc.	3 000
Riopel Consultant inc.	3 000
Robovic inc.	3 000
Roland Boulanger et Cie ltée	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Rovibec inc. (Rovibec Agrisolutions inc.)	3 000
Rovibec inc. (Rovibec Agrisolutions inc.)	4 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
S.A.T. Société des arts technologiques	3 000
Saputo Produits laitiers Canada S.E.N.C.	3 000
SD Électronique	3 000
Service d'usinage 9002 inc.	5 000
Service Jetec inc.	5 000
Service technique Groupe industriel	3 000
Services conseils Lembarky CPA inc.	3 000
Services de pneus M.K. 2005 inc.	3 000
Services financiers Le Cavalier inc.	3 000
Silencieux Robert Doré inc.	5 000
Silencieux Robert Doré inc.	4 000
Société de développement durable d'Arthabaska	3 000
Société de développement durable d'Arthabaska	3 000
Solegis inc.	3 000
Solstice CNC inc.	5 000
Solution informatique Tremblant	3 000
Solution Usinage inc.	15 000
Solutions d'air Nortek Canada	3 000
Solutions d'air Nortek Canada	4 000
Solutions Effecto inc.	6 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Solutions Informatique JL	3 000
Solutions Novika	4 000
Solutions Novika	3 000
Solutions Novika	4 000
Sommex Communication inc.	3 000
Soprema inc.	3 000
Soprema inc.	3 000
Soprema inc.	3 000
Soprema inc.	4 000
Soucy Belgen inc.	4 000
Soucy international inc.	3 000
Soucy international inc.	3 000
Soucy Rivalair inc.	9 000
Soucy Rivalair inc.	3 000
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	3 000
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	3 000
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	6 000
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	9 000
Spécifik Performance inc.	3 000
Ste-Foy Nissan inc.	5 000
Structure BRL inc.	3 000
Super Marché Denis Renaud inc.	4 000
Synaptik Média inc.	3 000
Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés inc.	3 000
T.P.I. Industries inc.	5 000
Tardif, Marie-Joëlle (Garderie des p'tits singes)	3 000
Techniprodec	5 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Technizone inc.	3 000
Technologie Leadfox inc.	3 000
Technologie M1 Composites inc.	9 000
Technologie M1 Composites inc.	6 000
Technologie M1 Composites inc.	6 000
Techservice	3 000
Télécommunications Machtech inc.	3 000
Télévision communautaire des Basses-Laurentides	3 000
Terre-eau inc.	3 000
Terre-eau inc.	3 000
Tollé Agence marketing	12 000
Tourbières Lambert inc.	3 000
TR3S Portes et quincaillerie	3 000
Transdev Canada inc.	6 000
Transdiff inc.	10 000
Transit Sept-Îles	3 000
Transit Sept-Îles	3 000
Transport TFI 23, S.E.C. (Bergeron)	6 000
Travail global, agence de placement inc.	3 000
Tripar inc.	5 000
Trois-Rivières Acura	3 000
Une faim de loup	3 000
Univers Jeunesse Argenteuil	3 000
Upbio ltée	3 000
Usinage Proto Concept inc.	5 000
Usinatech inc.	4 000
Usinatech inc.	3 000

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Utopia Art floral / Solange Roy fleuriste	3 000
V.L. Industriel inc.	3 000
VAG Motorsport	3 000
VAG Motorsport	5 000
Val Technologies inc.	3 000
Valérie De L'Étoile Design d'intérieur	3 000
Version Création inc.	3 000
Vibrotech inc.	3 000
Victoriaville & Co. inc.	3 000
Victoriaville & Co. inc.	3 000
Victoriaville & Co. inc.	3 000
Village Aventuria	3 000
Visqué inc.	5 000
Vitrerie Vertech (2000) inc.	3 000
Volkswagen Laurentides	3 000
Volkswagen Lauzon Boisbriand	3 000
Yoguy inc.	3 000
TOTAL	**2 890 000**

Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Bénéficiaire	Subvention accordée $
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	225 267
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	29 090
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	82 986
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	114 032
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	79 615
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	93 467
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	212 661
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	60 527
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	42 188
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	97 814
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	32 560
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	45 299
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	70 319
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	82 242
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	60 817
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	64 726
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	201 135
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	187 266
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	141 462
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	20 714
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	99 951
PlastiCompétences inc.	88 177
TOTAL	**2 132 315**

Programme partenarial pour la formation et l'innovation

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Cégep de Baie-Comeau	54 922
Cégep de Granby–Haute-Yamaska	65 576
Cégep de Jonquière	93 312
Cégep de Sept-Îles	96 299
Cégep de Thetford	38 365
Cégep Limoilou	98 652
Cégep régional de Lanaudière	90 303
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	94 750
Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	140 257
Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi	70 886
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi-Témiscamingue	74 747
Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon	87 585
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	76 875
Collège d'enseignement général et professionnel de Rivière-du-Loup	43 563
Collège d'enseignement général et professionnel de Sherbrooke	74 747
Collège d'enseignement général et professionnel de Sorel-Tracy	65 620
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	85 799
Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield	75 609
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	65 575
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	45 857
Collège d'enseignement général et professionnel Montmorency	91 344
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	229 136
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	97 129
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	19 071
Commission scolaire de la Riveraine	3 280
Commission scolaire de Portneuf	23 462

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Commission scolaire de Portneuf	4 970
Commission scolaire des Appalaches	6 150
Commission scolaire des Chic-Chocs	43 614
Commission scolaire des Chic-Chocs	5 852
Commission scolaire des Hautes-Rivières	46 125
Commission scolaire des Hautes-Rivières	253 351
Commission scolaire des Phares	74 121
Commission scolaire des Phares	37 079
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	16 674
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	49 303
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	41 297
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	296 738
Commission scolaire Pierre-Neveu	427 938
Vanier College	83 378
TOTAL	**3 389 311**

Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT

Bénéficiaire	Subvention accordée $
AGRIcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	749 503
Association des détaillants en alimentation du Québec	386 706
Association des détaillants en alimentation du Québec	433 477
Association des détaillants en alimentation du Québec	388 945
Association des détaillants en alimentation du Québec	408 972
Association des marchands de machines aratoires du Québec	261 801
Association hôtelière de la région de Québec	90 875
Camo-route inc.	1 370 947
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	335 645
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	242 861
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	237 372
Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages	582 918
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean	375 417
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	382 782
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	379 323
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	376 250
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	403 440
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	283 667
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	208 460
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	346 700
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	248 734
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	202 950

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	223 146
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	372 837
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	348 530
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est	422 423
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	389 557
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	226 098
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	295 757
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	413 765
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	387 424
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	283 806
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	227 129
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	508 874
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	436 764
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	822 455
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	309 239
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	560 445
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	302 851
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	424 266
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	440 844
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	308 592
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	1 127 505

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	211 983
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	444 012
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	758 799
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services	456 461
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	738 967
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	597 439
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	589 613
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	418 339
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	534 148
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	536 944
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	245 603
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	358 226
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	249 657
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	236 240
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	326 898
Hecla Québec inc.	379 933
Kraft Nordic, S.E.C.	457 271
TOTAL	**25 070 585**

Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT 2019-2020[20]

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Campus Notre-Dame-de-Foy	2
Cégep de Baie-Comeau	6
Cégep de Granby	12
Cégep de Shawinigan	9
Cégep de Sherbrooke	25
Cégep de Thetford	10
Cégep Limoilou	17
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	14
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	1
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	2
Collège André-Grasset (1973) inc.	2
Collège CDI Administration.Technologie.Santé	6
Collège d'Alma	11
Collège Dawson	9
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	8
Collège d'enseignement général et professionnel Beauce-Appalaches	6
Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne	6
Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	9
Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi	13
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	12
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	14
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi- Témiscamingue	8
Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles	6

20. À partir de 2018-2019, le programme Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT a été modifié afin de s'adresser aux établissements d'enseignement au lieu d'être destiné aux élèves. Ainsi, il incombe désormais aux établissements d'enseignement de sélectionner les boursiers et boursières et de leur remettre la bourse.

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Collège d'enseignement général et professionnel de La Pocatière	13
Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon	16
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Outaouais	15
Collège d'enseignement général et professionnel de Maisonneuve	14
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	8
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski	13
Collège d'enseignement général et professionnel de Rivière-du-Loup	6
Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont	4
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Félicien	9
Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Hyacinthe	17
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jean-sur-Richelieu	15
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme	14
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Laurent	5
Collège d'enseignement général et professionnel de Sept-Îles	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Sorel-Tracy	10
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	18
Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield	10
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	8
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	11
Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit	14
Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau	4
Collège d'enseignement général et professionnel Gérald-Godin	6
Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott	6
Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx	18
Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin	3
Collège d'enseignement général et professionnel Montmorency	18

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Collège Ellis – Campus de Trois-Rivières	2
Collège Héritage	6
Collège Laflèche	6
Collège LaSalle	3
Collège MacDonald	6
Collège Mérici	4
Collège O'Sullivan de Québec inc.	3
Collège régional Champlain – Campus Lennoxville	2
Collège régional Champlain – Campus St-Lambert–Longueuil	4
Collège supérieur de Montréal (C.S.M.) inc.	5
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	4
Commission scolaire Central Québec	3
Commission scolaire Crie	7
Commission scolaire de Charlevoix	5
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	12
Commission scolaire de la Baie-James	9
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	3
Commission scolaire de la Capitale	6
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	5
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	19
Commission scolaire de la Riveraine	5
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	13
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	9
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands	13
Commission scolaire de Laval	15
Commission scolaire de l'Énergie	7

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Commission scolaire de l'Estuaire	4
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	2
Commission scolaire de Montréal	16
Commission scolaire de Portneuf	3
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	7
Commission scolaire de Sorel-Tracy	2
Commission scolaire des Appalaches	8
Commission scolaire des Bois-Francs	3
Commission scolaire des Chênes	12
Commission scolaire des Chic-Chocs	2
Commission scolaire des Draveurs	5
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	7
Commission scolaire des Hautes-Rivières	2
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	3
Commission scolaire des Hauts-Cantons	7
Commission scolaire des Îles	4
Commission scolaire des Laurentides	6
Commission scolaire des Monts-et-Marées	2
Commission scolaire des Navigateurs	12
Commission scolaire des Patriotes	7
Commission scolaire des Phares	11
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	5
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	18
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	6
Commission scolaire des Samares	12
Commission scolaire des Sommets	1
Commission scolaire des Trois-Lacs	12

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	8
Commission scolaire du Fer	6
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2
Commission scolaire du Lac-Abitibi	6
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	10
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	6
Commission scolaire du Val-des-Cerfs	2
Commission scolaire Eastern Shores	2
Commission scolaire Eastern Townships	2
Commission scolaire English-Montréal	2
Commission scolaire Harricana	9
Commission scolaire Kativik	5
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	7
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2
Commission scolaire Marie-Victorin	2
Commission scolaire New Frontiers	5
Commission scolaire Pierre-Neveu	6
Commission scolaire René-Lévesque	7
Commission scolaire Riverside	7
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	6
Commission scolaire Western Québec	3
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	6
Institut Teccart	5
Les instituts Herzing de Montréal inc.	5
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	6
Vanier College	17
TOTAL	**998**

Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT distribuées en 2017-2018 et dont le premier versement a été effectué au cours de l'exercice financier 2019-2020[21]

07 – OUTAOUAIS

Cégep Héritage	
Programme de formation	**Nom de la boursière ou du boursier**
Soins infirmiers	Anesta Kanaganayagam
Soins infirmiers	Julia Lafleur
Soins infirmiers	Allyson McDonald
Soins infirmiers	Luisa Parreira Kosienski
Soins infirmiers	Gabriel Sandino-Gold
Techniques de l'informatique	Tony Bebawy
Techniques de l'informatique	Denis Bédard Charrette
Techniques de l'informatique	Maxwell Desrosiers
Techniques de l'informatique	Abdenour Khelifi
Techniques de l'informatique	Brahim Mahadi Wachilli
Techniques de l'informatique	Thomas Palaisy
Techniques de l'informatique	Chelsea Smith
Techniques de l'informatique	Lianne Spurdle
Techniques de l'informatique	Maxime Thivierge
Techniques de l'informatique	Owen Wesley Smith-Lépine
Techniques de l'informatique	Tristan Young
Techniques d'éducation à l'enfance	Sarah Dion
Techniques d'éducation à l'enfance	Natalie Jacques
Techniques d'éducation à l'enfance	Erika Richardson

21. En 2018-2019, la sélection des boursiers et des boursières se faisait au hasard, sans droit de regard de la part de l'établissement d'enseignement. La bourse était versée directement à l'élève.

15 – LAURENTIDES

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	
Programme de formation	**Nom de la boursière ou du boursier**
Mécanique automobile	Charles-Érik
Mécanique automobile	Gregory Chepurniy
Mécanique automobile	Jean-Guy Dégarie
Mécanique automobile	Nicolas Gosselin-Lafrance

Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Filtrar Tech inc.	27 455
Les éditions Z'ailées inc.	31 620
P.L.C. inc.	7 246
TOTAL	**66 321**

Mesure 42 Québec

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Québec numérique	5 000 000
TOTAL	**5 000 000**

Initiatives de la CPMT[22]

Bénéficiaire	Subvention accordée $
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	27 500
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	10 000
Bureau de coopération interuniversitaire	10 000
Centrale des syndicats démocratiques	10 000
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	10 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	10 000
Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)	10 000
Conseil du patronat du Québec inc.	15 000
Fédération des cégeps	360 000
Fédération des cégeps	10 000
Fédération des commissions scolaires du Québec	10 000
Fédération des commissions scolaires du Québec	408 520
L'Union des producteurs agricoles	10 000
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	10 000
La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	10 000
Manufacturiers et exportateurs du Québec	10 000
Manufacturiers et exportateurs du Québec	499 197
Manufacturiers et exportateurs du Québec	713 701
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	10 000
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec	10 000
TOTAL	**2 163 918**

22. Dans les Initiatives de la CPMT, on compte 5 projets et 15 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.

Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT

Bénéficiaire	Subvention accordée $
9387-2885 Québec inc.	60 000
Aviseo conseil inc.	10 000
COlab innovation sociale et culture numérique	214 370
Marketing Léger inc.	72 000
TOTAL	**356 370**

Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région

Bénéficiaire	Subvention accordée $
ADN-Organisations inc.	149 999
Cégep Limoilou	98 875
Centre de formation professionnelle de Québec	77 609
Chambre de commerce de Chibougamau-Chapais	25 677
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	27 975
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Félicien	55 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	263 611
Commission scolaire de Kamouraska Rivière-du-Loup (Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir)	99 450
Commission scolaire de l'Énergie	189 310
Commission scolaire de la Baie-James (CFPBJ)	77 391
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	144 947
Commission scolaire des Navigateurs	74 048
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	81 668
Collège Lionel-Groulx	199 602
Humanis, centre de formation continue	92 360

Bénéficiaire	Subvention accordée $
Pôle d'excellence québécois en transport terrestre	355 692
Québec international, corporation de développement économique pour la région de Québec	25 500
TOTAL	**2 038 714**

Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions

Bénéficiaire	Subvention accordée $
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	340 795
TOTAL	**340 795**

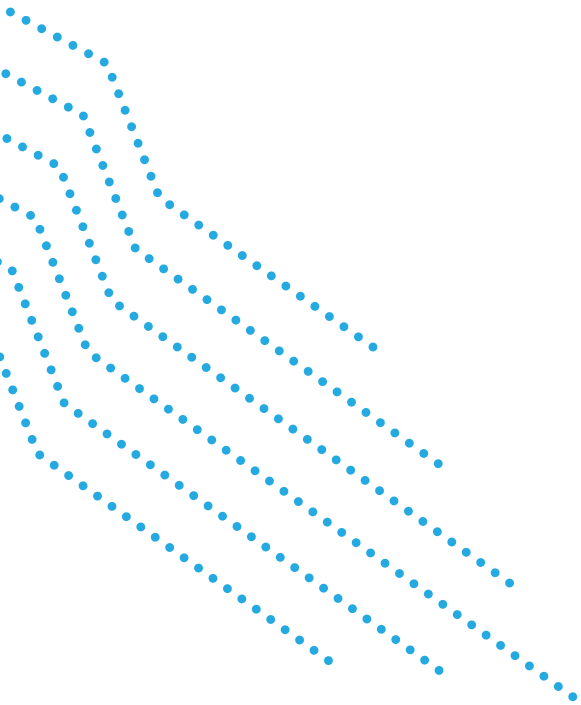

HYPERLIENS

Description du réseau des partenaires de la Commission
www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/index.asp

Règlement sur la détermination de la masse salariale
legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/D-8.3,%20r.%204/

Règlement sur les dépenses de formation admissibles
legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/D-8.3,%20r.%203

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation
http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowTdm/cr/D-8.3,%20r.%205

Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation
http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cr/D-8.3,%20r.%200.1?&digest=

Liste des entreprises titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation
www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/loi-competences/liste-titulaires.asp

Liste des mutuelles de formation reconnues
www.cpmt.gouv.qc.ca/formation/mutuelles-reconnues.asp

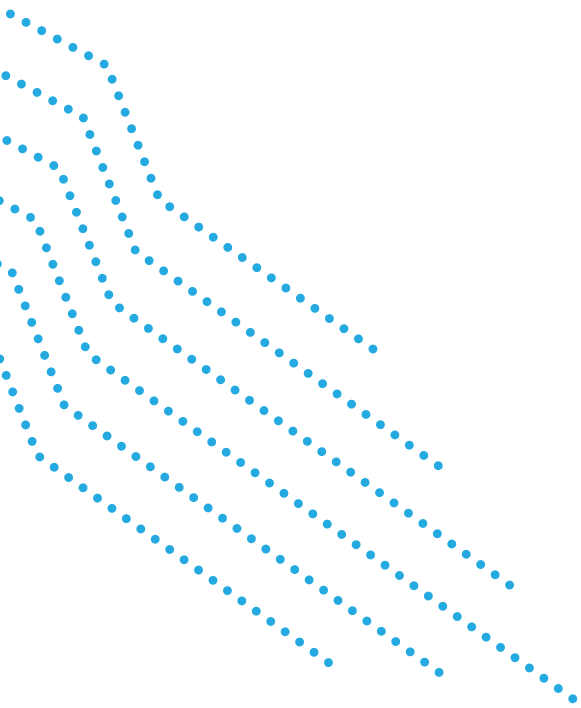

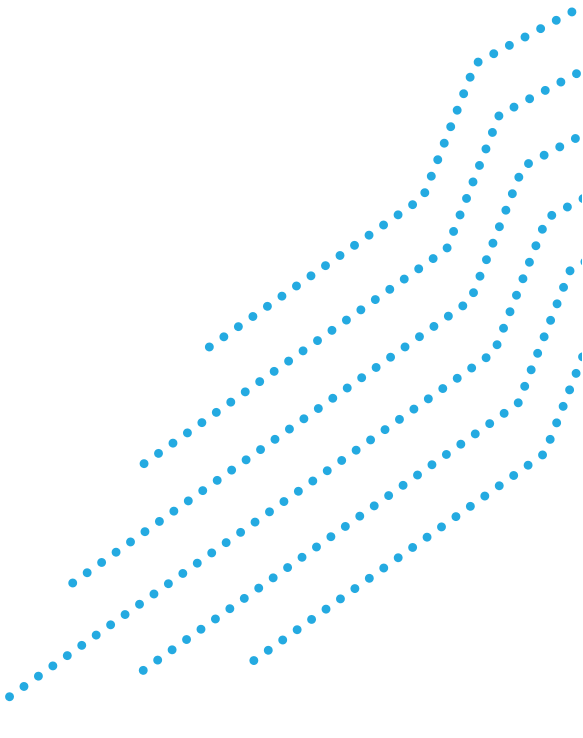

F-2346 (2019-10)

Québec